

Étude d'impact sur l'environnement Résumé non technique

Parc éolien « Le Pelon » (79)



Dossier déposé le 9 décembre 2013 puis complété
en décembre 2014 pour la partie ICPE



Enel
Green Power

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1. LE PROJET DE PARC EOLIEN DU « PELON » : HISTORIQUE	8
1.1 CHOIX DU SITE ET ETUDE TERRITORIALE	8
1.2 COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS DE REFERENCE	8
1.3 ÉTUDES DE PREFAISABILITE	10
1.3.1 Prédiagnostic technique	10
1.3.2 Prédiagnostic environnemental	11
1.3.3 Prédiagnostic paysager	13
1.3.4 Habitat et urbanisme	13
1.3.5 Synthèse des prédiagnostics	13
1.4 ÉTUDE DE FAISABILITE	13
2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	14
2.1 MILIEU PHYSIQUE	14
2.1.1 Géologie et risques naturels associés	14
2.1.2 Relief et morphologie	15
2.1.3 Hydrogéologie et hydrographie	15
2.1.4 Climatologie et ressource éolienne	17
2.1.5 Qualité de l'air	17
2.1.6 Risques naturels et technologiques	17
2.2 MILIEU BIOLOGIQUE	17
2.2.1 Végétation et habitats naturels	17
2.2.1 Relation avec les habitats dans la zone Natura 2000	21
2.2.2 Continuités et corridors biologiques	21
2.2.3 Faune terrestre et aquatique (hors chauves-souris et oiseaux)	21
2.2.4 Avifaune	24
2.2.5 Chiroptères	25
2.2.6 Zones Natura 2000	27
2.3 MILIEU PAYSAGER	27
2.4 MILIEU HUMAIN	34
2.4.1 Contexte historique	34
2.4.2 Contexte administratif et urbanisme	34
2.4.3 Contexte socio-économique	34
2.4.4 Le patrimoine archéologique, historique et religieux	35
2.4.5 Contexte énergétique local	36
2.4.6 Servitudes et réseaux	36
2.4.7 Environnement sonore	38
2.5 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL	40
3. PRÉSENTATION DU PROJET EOLIEN DU « PELON »	42
3.1 UNE DEMARCHE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	42
3.2 DÉFINITION DE L'IMPLANTATION FINALE	43
3.3 PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS	44
3.3.1 Milieu humain et technique	44
3.3.2 Sensibilités environnementales	46
3.3.3 Sensibilités paysagères à la base du projet paysager	46
3.3.4 Synthèse des contraintes	48
3.3.5 Présentation des scénarios	49
3.3.6 Synthèse de l'analyse multicritère	52
3.3.7 Comparaison des variantes	53

3.4	IMPLANTATION FINALE	55
4.	CONCERTATION ET COMMUNICATION	58
5.	EFFETS DU PROJET SUR SON ENVIRONNEMENT	61
5.1	MILIEU PHYSIQUE	62
5.1.1	Travaux et incidences sur la morphologie du terrain	62
5.1.2	Hydrogéologie et hydrologie	62
5.1.3	Climatologie et qualité de l'air	64
5.1.4	Risques naturels et technologiques	64
5.1.5	Mesures mise en œuvre pour les thématiques du milieu physique	64
5.1.6	Synthèse des mesures mises en œuvre sur le milieu physique	66
5.2	MILIEU BIOLOGIQUE	67
5.2.1	Flore et les habitats naturels	67
5.2.2	Corridors et les continuités écologiques	69
5.2.3	Effets sur la faune (hors avifaune et chiroptères)	69
5.2.4	Avifaune	69
5.2.5	Chiroptères	73
5.2.6	Effets cumulés	76
5.2.7	Synthèses des mesures mises en œuvre sur le milieu biologique	78
5.3	MILIEU PAYSAGER	79
5.3.1	Effets	79
5.3.2	Mesures d'accompagnement	87
5.3.3	Synthèse des mesures sur le milieu paysager et patrimonial	88
5.4	MILIEU HUMAIN	89
5.4.1	Compatibilité avec les règlements d'urbanisme	89
5.4.2	Compatibilité avec les aménagements existants et futurs	89
5.4.3	Perturbation des riverains	89
5.4.4	Émergences sonores	89
5.4.5	Conséquences sur la santé	90
5.4.6	Risques d'accident	90
5.4.7	Effets socio-économiques	90
5.4.8	Effets sur les réseaux, servitudes et aménagements	90
5.4.9	Mesures mises en œuvre	91
5.4.10	Synthèse des mesures sur le milieu humain	92
6.	CHIFFRAGE DES MESURES DE REDUCTION, COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT	94
7.	SYNTHESE ET RECAPITULATION	95

Cartes :

Carte 1 Localisation du site éolien	7
Carte 2 Typologie du territoire d'après le SRE de 2012 Poitou-Charentes.....	9
Carte 3 Synthèse des contraintes du Schéma régional de 2006 et zone d'étude	10
Carte 4 Synthèse des contraintes du Schéma régional éolien de 2012 et zone d'étude.....	10
Carte 5 Synthèse des zonages environnementaux.....	12
Carte 6 Hydrologie et captage d'eau potable	16
Carte 7 Inventaire des habitats naturels et de la flore patrimoniale	19
Carte 8 Evaluation patrimoniale des enjeux et sensibilités « Habitats-flore »	20
Carte 9 Composante de la Trame Verte et Bleue du projet de SRCE Poitou-Charentes.....	22
Carte 10 Evaluation des enjeux et sensibilités Habitats-faune terrestre et aquatique	23
Carte 11 Evaluation des enjeux et sensibilités des habitats pour les chiroptères.....	26
Carte 12 Unités paysagères dans le territoire du projet (15 km autour du site éolien)	28
Carte 13 Contexte morphologique et paysager avec coupes	30
Carte 14 Fonctionnement visuel proche	32
Carte 15 Patrimoine dans le territoire du projet.....	35
Carte 16 Servitudes sur le site.....	37
Carte 17 Localisation des points de mesure étudiés.....	39
Carte 18 Projets d'aménagements sur le territoire et ZIP	43
Carte 19 Espaces réhabilités et zone d'implantation possible	45
Carte 20 Synthèse des contraintes environnementales.....	47
Carte 21 Synthèse des espaces contraints	48
Carte 22 Scénario Arc de cercle1	49
Carte 23 Arc de cercle 2	49
Carte 24 Scénario Arc Ligne discontinue.....	50
Carte 25 Scénario Ilots	50
Carte 26 Scénario Ligne	51
Carte 27 Comparaison des variantes et du scénario retenu	54
Carte 28 Implantation finale et ses aménagements.....	56
Carte 29 Implantation finale	61
Carte 30 Périmètre de captage et implantation des éoliennes	63
Carte 31 Implantation des éoliennes et évaluation des impacts pour les habitats-flore-faune	68
Carte 32 Zones favorables à la mise en place de parcelles de gestion pour l'avifaune patrimoniale	72
Carte 33 Implantation des éoliennes et évaluation des impacts pour les chiroptères	75
Carte 34 Evaluation des impacts cumulés du projet avec les parcs/projets éoliens et ICPE voisins.....	77
Carte 35 Bassin visuel du parc éolien du « Pelon » et positionnement des autres projets/parcs éoliens	80

Figures :

Figure 1 Chronologie de la vie d'un parc éolien : du développement à l'exploitation.....	8
Figure 2 Illustration d'un parc éolien et de son raccordement au réseau.....	57
Figure 3 Répartition de la consommation d'électricité en France par ménage.....	58

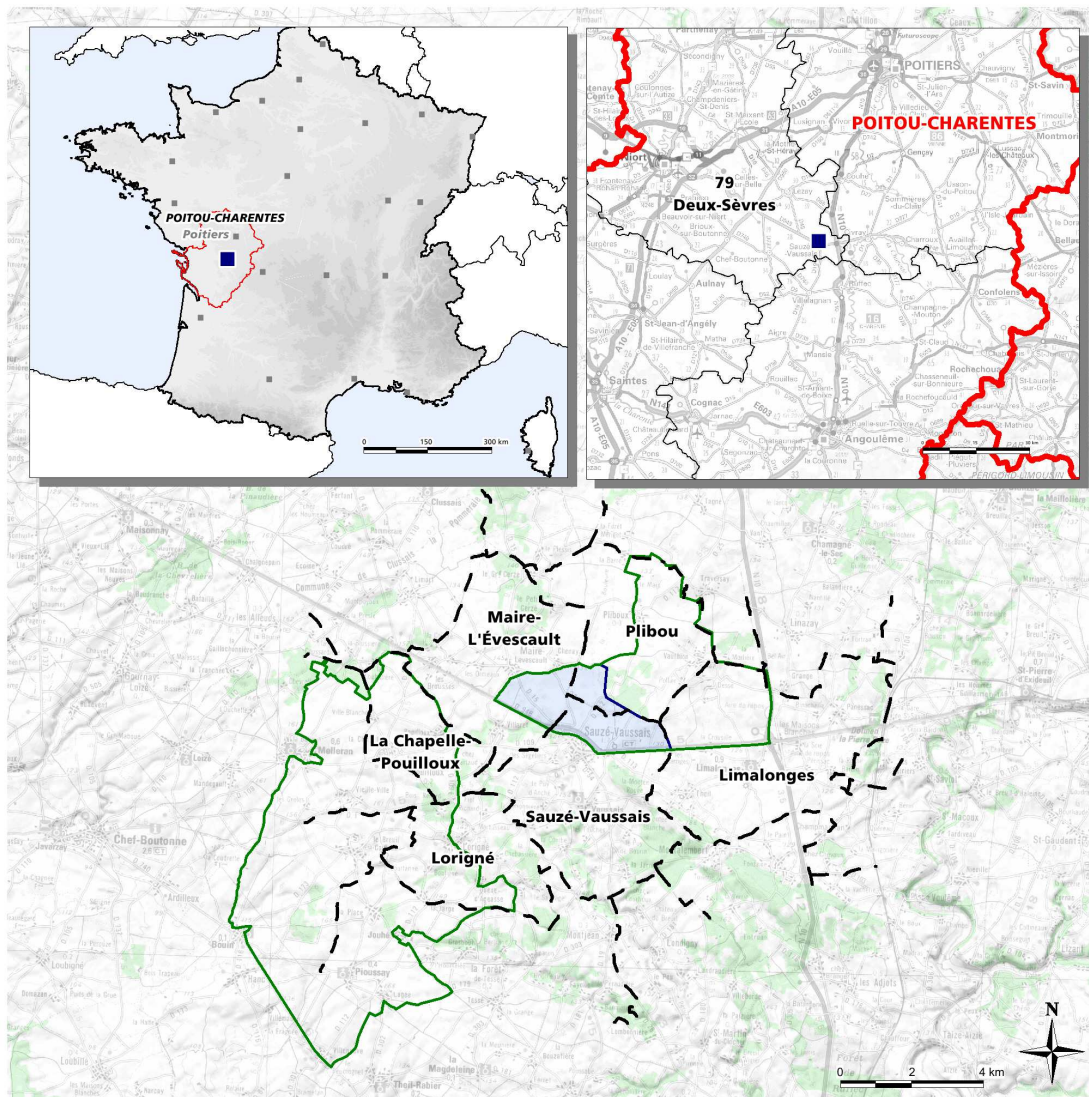
Tableaux :

Tableau 1 Synthèse du contexte paysager.....	29
Tableau 2 Synthèse des sensibilités paysagères.....	33
Tableau 3 Émergence acoustique issue de la réglementation en vigueur.....	38
Tableau 4 Synthèse des sensibilités	41
Tableau 5 Comparaison des scénarios paysagers	52
Tableau 6 Comparaison des variantes.....	55
Tableau 7 Récapitulatif des emprises de chaque composant du parc éolien.....	62
Tableau 8 Synthèse des effets du parc sur le milieu physique.....	66
Tableau 9 Evaluation des impacts en phase de construction et d'exploitation et mesures d'atténuation associées pour les chiroptères.....	74
Tableau 10 Synthèse des mesures sur le milieu biologique	78
Tableau 11 Répartition des budgets par thématique de mesures d'accompagnement paysager. Pourcentage du montant total alloué par thématique à chaque bénéficiaire.....	87
Tableau 12 Synthèse des mesures sur le milieu paysager et patrimonial	88
Tableau 13 Synthèse des mesures sur le milieu humain	93
Tableau 14 Synthèse des mesures chiffrées Source EGPF	94
Tableau 15 Grille d'évaluation de la démarche d'un projet éolien.....	100

Introduction

Le projet éolien est localisé dans la Région Poitou-Charentes, au sud-est du département des Deux-Sèvres. Il se situe au sein de la plaine vallonnée du Ruffécois, à environ 20 km au sud-est de Melle, plus précisément le long de la RD 948 et au nord du bourg de Sauzé-Vaussais. (Carte 1).

Il consiste en l'implantation de cinq éoliennes d'une puissance unitaire de 2 à 2,3 MW (mégawatts) raccordées à un poste de livraison, lui-même raccordé au réseau électrique national. La finalité de ce projet est la production d'électricité à partir de l'énergie du vent, dans le but de l'injecter sur le réseau national de distribution.



Limites administratives :

— — commune

Occupation du sol :

■ forêt

Projet :

■ site éolien (périmètre immédiat)

■ ZDE Coeur de Poitou

■ site éolien

Carte 1 Localisation du site éolien

Sources : ©BD ALTI® - GEOFLA® ; EGPF

1. Le projet de parc éolien du « Pelon » : historique

Les différentes phases d'un projet éolien

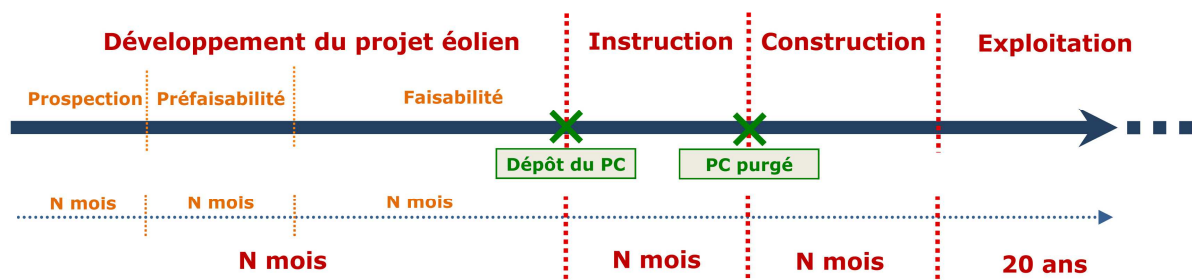


Figure 1 Chronologie de la vie d'un parc éolien : du développement à l'exploitation

Source : EGPF

Le projet éolien dont il est ici question a été initié en 2008 par la société Enel Green Power France (EGPF).

1.1 Choix du site et étude territoriale

En 2008, Enel Erelis, devenue EGPF en 2010, a mené des études cartographiques basées sur le relevé des zonages grevant le territoire (servitudes techniques, zonages environnementaux, périmètres de protection du patrimoine, habitations, analyse des documents cadres comme le SRE 2006, le schéma éolien départemental...) qui ont fait ressortir un site potentiel localisé au sein de la Communauté de Communes Cœur de Poitou, notamment sur les communes de Mairé-L'Évescault¹, Plibou² et Sauzé-Vaussais.

Une concertation a dès le début été menée avec les communes concernées afin de leur présenter l'énergie éolienne et le potentiel détecté sur leur territoire. Les élus ont démontré une forte motivation à l'égard du développement de ce type d'énergie renouvelable. Cette concertation s'est poursuivie et intensifiée au fur et à mesure du développement du projet éolien.

En parallèle, et suite à la parution de la loi POPE (Programme d'orientation de la politique énergétique) du 13 juillet 2005 instaurant les ZDE (loi applicable au 14 juillet 2007), la communauté de communes Cœur de Poitou décide de lancer la procédure ZDE afin de demander le classement du ou des secteurs potentiels de son territoire en ZDE (zone de développement de l'éolien).

En août 2009, les dossiers de demande de création de quatre secteurs ZDE sont déposés en préfecture pour une puissance totale maximale de 100 MW. Le site d'étude se situe dans le secteur ZDE intitulé « Cœur de Poitou, secteur Est ». En mai 2010, la ZDE « Cœur de Poitou secteur Est » est accordée pour une puissance maximale de 25 MW.

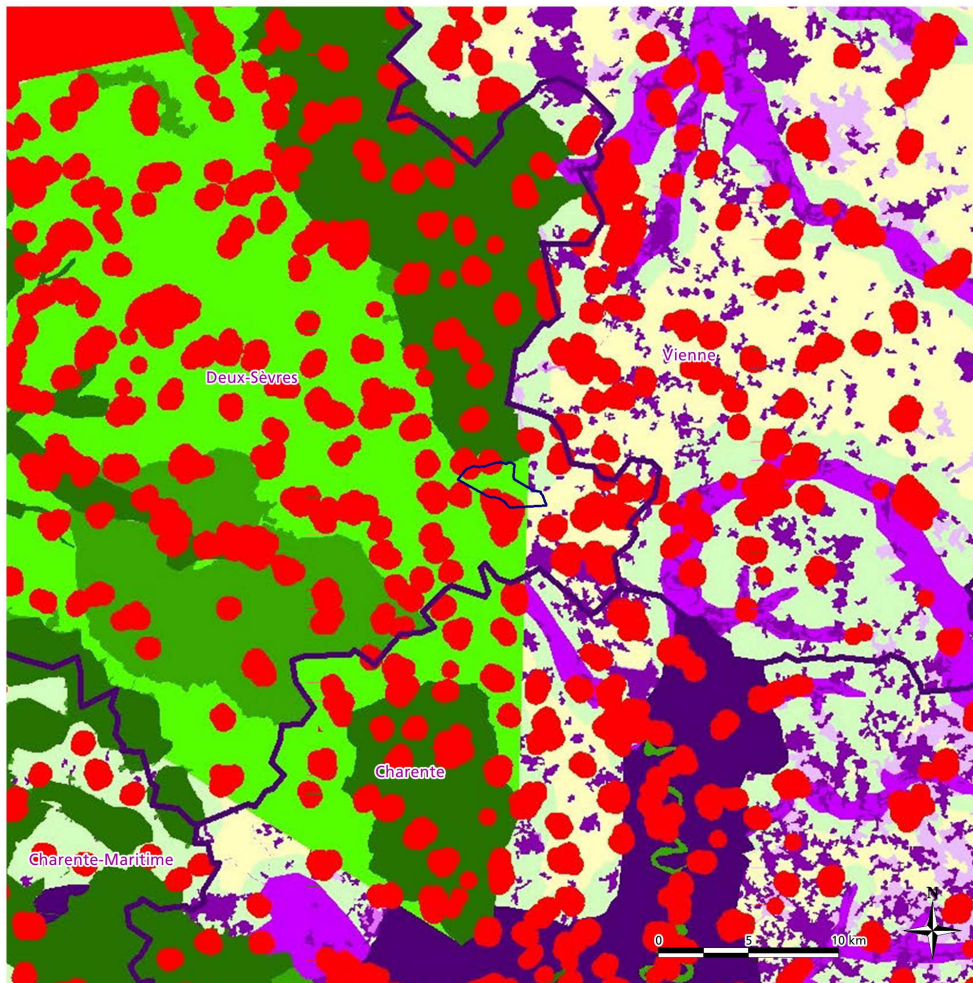
1.2 Compatibilité avec les documents de référence

Au vu des volontés locales de développer l'éolien, EGPF a vérifié au préalable la compatibilité avec les documents de référence, comme le schéma régional éolien de 2006, afin de localiser géographiquement les aspects incontournables d'un projet éolien. Le Schéma régional éolien de 2006 fait figurer l'aire d'étude au sein de « zones les mieux adaptées » et « zones potentiellement adaptées » (Carte 3).

En 2012, le Schéma régional éolien est révisé dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Le Schéma régional éolien (SRE), annexé au SRCAE, est arrêté par le Préfet de Région le 29 septembre 2012. Confirmant le schéma de 2006, le site éolien du « Pelon » se situe au sein de la zone « favorable » (Carte 4). Cependant, le site est localisé dans une zone de « connectivité outarde » identifiée dans ce même SRE (Carte 2). Ces spécificités ont été prises en compte par la suite dans le cadre des études environnementales et dans le choix du projet d'implantation de manière à ne pas remettre en cause les objectifs de préservation de cette espèce.

¹ La commune de Mairé-L'Évescault peut aussi être orthographiée Mairé-Lévescault.

² La commune de Plibou peut aussi être orthographiée Pliboux.

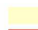

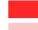




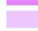

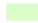
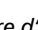



Projet :

site éolien

Limites administratives :

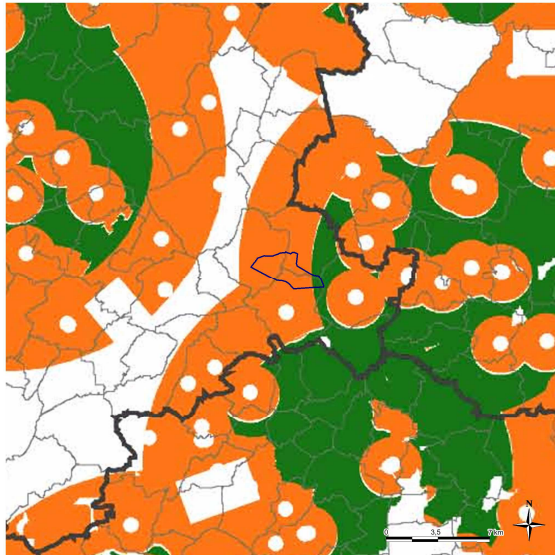
département

 Type A - Espaces sans enjeu spécifique	 Type E1 - Espaces culturels et paysagers emblématiques
 Type B - Espaces avec incompatibilité réglementaire	 Type E2 - Massifs forestiers
 Type C - Espaces terrestres littoraux	 Type E3 - Vallées
 Type D1 - Sites Natura 2000	 Type E4 - Znieff I et II (non oiseaux et chiro)
 Type D2-1 - Znieff I et II (oiseaux et chiro)	 Type E5 - Bocages
 Type D2-2 - Zones de connectivité	 Type F - Autres espaces présentant des contraintes

Carte 2 Typologie du territoire d'après le SRE de 2012 Poitou-Charentes

Source : DREAL Poitou-Charentes

En effet, bien que ces documents confirment la potentialité du site, ils constituent des schémas globaux et doivent être complétés par des études locales approfondies confirmant ou non la présence ou l'absence d'enjeux au sein du territoire.





Projet :

 site éolien

Schéma régional éolien de 2006 :

Caractéristiques des zonages

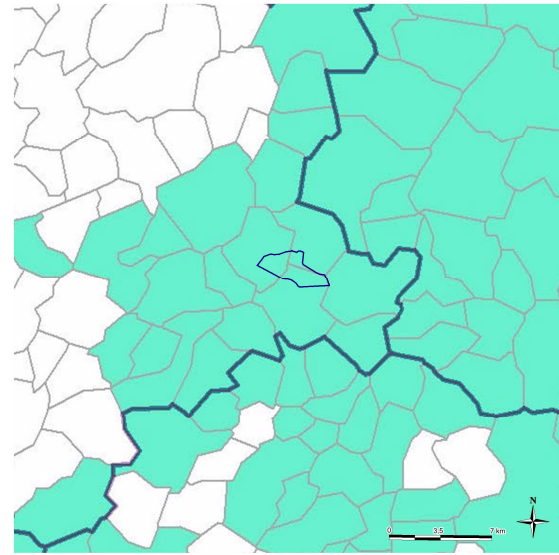
-  zone potentiellement adaptée
-  zone les mieux adaptées

Limites administratives :

 limite communale

Carte 3 Synthèse des contraintes du Schéma régional de 2006 et zone d'étude

Sources : DREAL Poitou-Charentes ; EGPF



Projet :

 site éolien

Schéma régional éolien de 2012 :

 zone favorable

Limites administratives :

 limite communale

Carte 4 Synthèse des contraintes du Schéma régional éolien de 2012 et zone d'étude

Sources : DREAL Poitou-Charentes ; EGPF

1.3 Études de préféabilité

EGPF poursuit donc ses investigations en réalisant des prédiagnostics technique, environnemental et paysager sur la zone exempte des principales servitudes d'utilité publique. Ceux-ci ont pour objectif de déterminer quels sont les enjeux du territoire selon des aspects techniques, environnementaux et paysagers, en s'assurant en parallèle de l'absence de contrainte réhibitoire au développement du projet éolien.

1.3.1 Prédiagnostic technique

Le prédiagnostic technique consiste en l'analyse du potentiel éolien, de l'accessibilité au site, des possibilités de raccordement électrique au réseau national et des retours de demandes de servitudes techniques. Il fait ressortir les éléments suivants :

- le potentiel éolien de la zone, établi à partir de la configuration du terrain et des mesures des stations météorologiques alentour est considéré comme intéressant, ce gisement sera confirmé par la suite avec l'installation d'un mât de mesure en décembre 2010 sur la commune de Plibou ;
- le secteur bénéficie d'accès pour l'acheminement des éoliennes déjà dimensionnés pour le passage d'engins agricoles conséquents ;
- la capacité d'accueil et la distance du réseau électrique s'avèrent être compatibles avec un projet éolien ;
- les servitudes présentes sur la zone d'étude ont été prises en compte et n'engagent pas la faisabilité du projet éolien.

1.3.2 Prédiagnostic environnemental

Le site éolien du « Pelon » se trouve dans un milieu ouvert parsemé de quelques boisements et haies. Un étang est également présent dans la zone est du site, au niveau du Bois des Lignes.

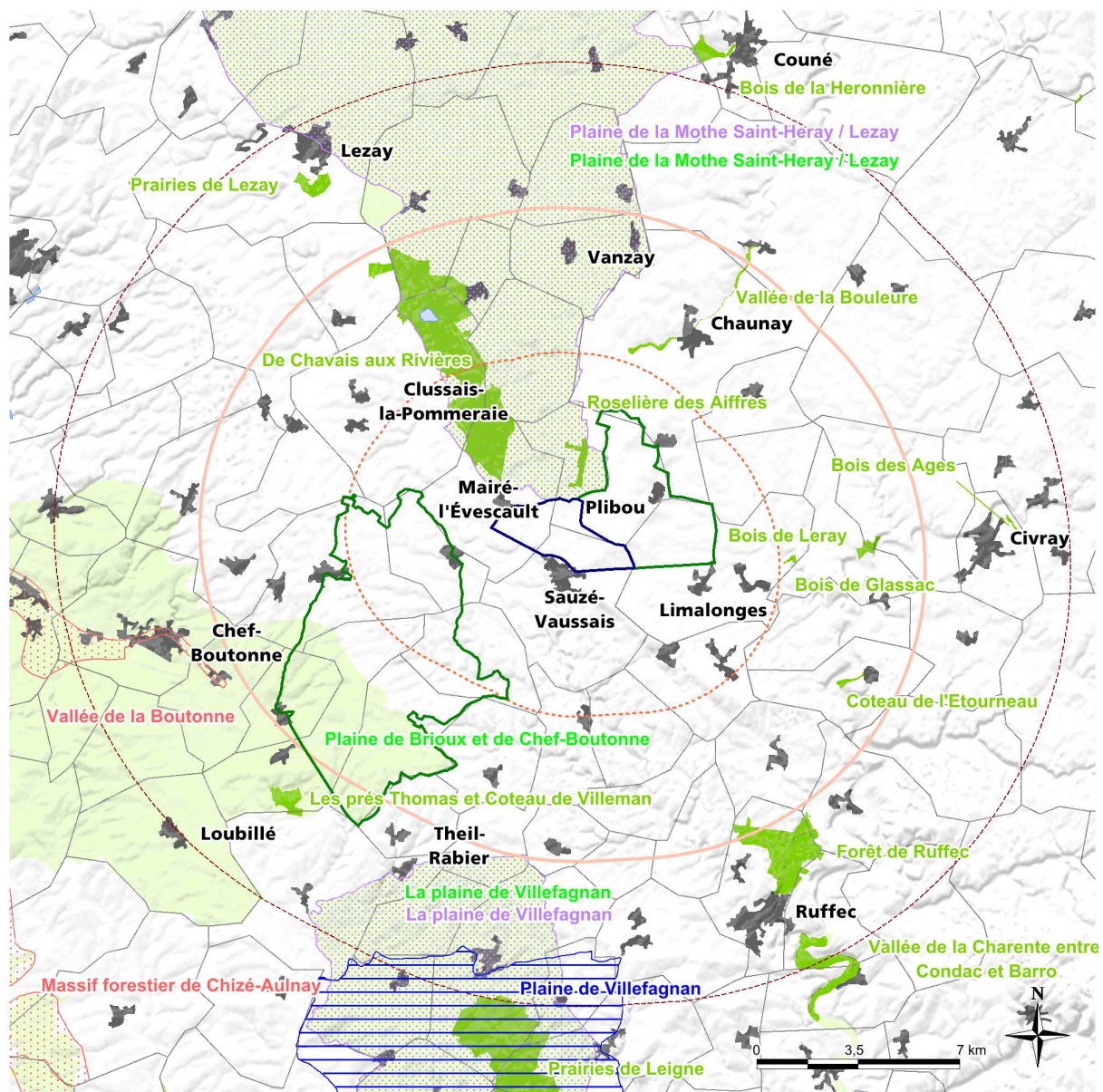
Les enjeux environnementaux ont été évalués, dans un premier temps, à partir des données issues de la DREAL qui ne relèvent aucune contrainte rédhibitoire mais révèlent un potentiel intérêt biologique sur la zone. En effet, les informations du schéma éolien départemental (paru en août 2004 et porté par le Préfecture Deux-Sèvres), le projet éolien se situe hors de tout zonage réglementaire mais il en existe à proximité (Carte 5). On note la présence d'une zone Natura 2000 « ZPS Plaine de la Mothe Saint-Heray-Lezay », située à proximité immédiate du site (au nord). Ce site a été retenu pour encourager la conservation de l'Outarde canepetière en Poitou-Charentes qui abrite 10% des effectifs régionaux.

Aucune contrainte rédhibitoire n'est présente sur l'aire d'étude. Cependant au vu des descriptions de ces zonages environnementaux, il est fort possible que le site présente une richesse avifaunistique (nombre d'espèces présentes, patrimonialité (protection), zones de passage...).

Ces spécificités ont été prises en compte lors de la poursuite des études et du projet. Dans l'objectif de compléter son expertise bibliographique, EGPF a consulté les administrations locales (ex-DIREN). Il a été préconisé de se référer aux recommandations de la SFEPM et de la LPO pour les chauves-souris et l'avifaune (nombre de jours de terrain, éloignement par rapport aux lisières...) et de veiller à bien étudier le lien fonctionnel entre le projet et les zonages Natura 2000 afin de réaliser une étude d'incidence adaptée aux enjeux.

Le site d'étude se trouve donc au sein d'un territoire où l'implantation d'un parc éolien :

- est justifiée par l'absence de zonages environnementaux rédhibitoires sur l'aire d'étude ;
- peut présenter des enjeux chiroptérologiques du fait de la proximité de secteurs boisés : une distance d'éloignement des lisières de bois et des axes de déplacement majeurs des espèces migratrices a donc été prise en compte pour la suite du projet ;
- présente des sensibilités avifaunistiques notamment vis-à-vis de la ZPS « Plaine de la Mothe Saint-Heray-Lezay » et d'espèces remarquables recensées à proximité du projet. Les études naturalistes permettront d'évaluer la présence d'espèces remarquables et le passage migratoire sur le site.



Projet :

- site éolien
- périmètre rapproché (5 km)
- périmètre intermédiaire (10 km)
- périmètre éloigné (15 km)
- ZDE

Limites administratives :

- commune

Occupation du sol :

- zone urbanisée

Intérêts naturalistes :

Inventaires :

- ZNIEFF de type 1 **Ex : Forêt de Ruffec**
- ZNIEFF de type 2 **Ex : Plaine de Villefagnan**
- ZICO

Engagements internationaux

- ZSC **Ex : Vallée de la Boutonne**
- ZPS **Ex : Plaine de Villefagnan**

Carte 5 Synthèse des zonages environnementaux

Sources : ©IGN - BD ALTI® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; DREAL Poitou-Charentes ; EGPF

1.3.3 Prédiagnostic paysager

Un prédiagnostic paysager a été réalisé afin de cerner les enjeux propres au site du « Pelon ». Une analyse des différents documents cadres (schéma régional éolien de la Région Poitou-Charentes de 2006, charte départementale éolienne des Deux-Sèvres d'août 2004) et études paysagères existant à l'époque (plan paysage du Pays Mellois, inventaire des paysages de Poitou-Charentes, ...) ou d'autres ouvrages pouvant intéresser cette analyse (guides et brochures touristiques, ...) a été menée de façon à identifier le contexte paysager, l'habitat, les axes de communication, les éléments patrimoniaux et la présence d'autres parcs éoliens à proximité. Cela a permis d'appréhender les sensibilités paysagères sur le territoire d'étude et d'envisager la réalisation d'un projet paysager cohérent.

Le site d'étude se trouve au sein d'un territoire où l'implantation d'un parc éolien est à la fois :

- justifiée car ce paysage relativement plat et ouvert est à l'échelle d'un projet éolien. Le projet éolien a une position stratégique au carrefour de grandes infrastructures et de plusieurs départements ;
- et soumise à certains enjeux du fait de certaines caractéristiques qui devront nécessairement être prises en compte dans la suite du projet : les nombreuses voies traversant le site, les monuments historiques et l'habitat groupé à proximité du site, le horst de Montalembert (comme seul point haut permettant d'avoir une vue panoramique du paysage), la future LGV et l'étang du Bois Meunier.

Toutefois, cette première analyse permet de constater qu'il n'existe pas de contrainte rédhibitoire en termes de paysage.

1.3.4 Habitat et urbanisme

Le site se situe entre le centre-bourg de Sauzé-Vaussais au sud (de l'autre côté de la RD 948), le bourg de Mairé-L'Évescault à l'ouest et le hameau de Chenay au nord. Cette répartition de l'habitat a été prise en compte dans la suite du projet afin d'éviter l'effet d'encerclement d'un point de vue visuel et de gêne au niveau acoustique.

La commune de Plibou est soumise au RNU, alors que les communes de Sauzé-Vaussais et de Mairé-L'Évescault ont chacune adopté un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans ces deux derniers cas, les PLU ont intégré la zone comme compatible avec la création d'un parc éolien. Il est par conséquent compatible avec ces documents d'urbanisme. Le projet éolien s'inscrit intégralement dans la ZDE validé par le Préfet.

1.3.5 Synthèse des prédiagnostics

Les études cartographiques et le relevé des principales servitudes ont permis de définir le site éolien et les prédiagnostics ont été réalisés sur la base de celui-ci.

Les caractéristiques de ce projet sont :

- un potentiel éolien intéressant ;
- un raccordement électrique accessible ;
- des contraintes techniques avec lesquelles il est possible de composer ;
- des contraintes non rédhibitoires et certaines caractéristiques paysagères à prendre en compte afin de composer un projet s'intégrant dans son environnement paysager ;
- l'absence de contraintes écologiques rédhibitoires mais des sensibilités écologiques qui devront être précisées suite aux études de terrain, afin de composer un projet adapté aux spécificités locales.

1.4 Étude de faisabilité

À la suite de ces prédiagnostics, l'étude de faisabilité approfondit les mêmes thèmes : technique, environnement, paysage et milieu humain.

L'étude énergétique est menée depuis décembre 2010 grâce à l'installation d'un mât de mesure du potentiel éolien sur la commune de Plibou.

Les études sur le milieu humain (principalement acoustique) analysent l'influence du projet sur le milieu environnant (habitations proches) afin de respecter la réglementation en vigueur, garantissant ainsi la tranquillité des riverains. Une campagne de mesures a été effectuée aux alentours du site depuis les habitations susceptibles d'être les plus exposées au bruit généré par les éoliennes.

Les études du raccordement au réseau électrique et de l'accessibilité du site ont montré la cohérence technico-économique d'un projet éolien sur ce site.

Le point de connexion au réseau électrique national le plus proche du site éolien est celui du poste de transformation de Civray, localisé sur la commune de Saint-Pierre-d'Exideuil. Ce poste est situé à environ 10 km du site d'étude ; d'autres postes source sont également disponibles mais à des distances supérieures.

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), en cours de définition sur la région Poitou-Charentes, va permettre de planifier les raccordements des projets identifiés dans les objectifs du SRCAE à l'horizon 2020. Le S3REnR n'est pas figé et évolue en fonction des nouveaux projets venant se raccorder sur le réseau électrique. À ce stade, il est donc difficile de prévoir quelle sera la solution de raccordement finalement retenue au moment de la construction.

Il est important de préciser que le raccordement électrique du projet se fera uniquement par des réseaux enterrés. Il n'y aura donc aucune création de ligne aérienne susceptible d'entraîner des impacts supplémentaires sur le paysage et sur l'avifaune.

Les observations environnementales ont mis en évidence des enjeux sur l'avifaune et les chiroptères. Ces enjeux ont fait l'objet d'une analyse précise sur les zones d'implantation possible des éoliennes de façon à prendre en compte les principales sensibilités dans le choix de l'implantation des éoliennes.

L'étude paysagère, élaborée par ETD et les paysagistes intégrées au sein de l'équipe d'EGPF, a permis une implantation cohérente, proposant un réel projet paysager.

Enfin, conformément à la réglementation ICPE, l'étude de dangers a permis d'identifier les principaux risques et de les intégrer dans la conception du projet.

La partie suivante traite plus en détails des enjeux et sensibilités relevés sur le milieu physique, humain, environnemental et paysager.

2. État initial de l'environnement

L'objet de ce paragraphe est de rendre compte de l'état du site avant projet et d'identifier les sensibilités.

2.1 Milieu physique

2.1.1 Géologie et risques naturels associés

Le territoire du projet se situe à la jonction entre :

- deux grands massifs granitiques hercyniens, le massif Armoricaïn et le massif Central ;
- deux grands ensembles sédimentaires, le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain ;
- le seuil de Poitou séparant ces types de formations.

Le territoire du projet concentre donc une mosaïque de paysages contrastés qui reflète le contexte géologique local. Ainsi, les plaines de champs ouverts (plaines de Niort, plateau de Lezay...) dévolues à la culture céréalière sont établies sur les calcaires du Jurassique tandis que le bocage est lié à la présence du granite, de ses arènes et à la présence d'une formation argileuse qui donne son nom à l'unité paysagère, les « Terres rouges à châtaigniers ».

Le site éolien se trouve près de la ville de Sauzé-Vaussais, dans la plaine vallonnée du Ruffécois. Sur site, la géologie est presque exclusivement composée de roches calcaires souvent recouverts de dépôts argileux.

Les risques d'érosion sont classés en aléa très faible (sources : GIS Sol – Inra – SoeS, 2000).

Les risques liés à l'instabilité des terrains sont jugés nuls à moyens d'après les cartographies établies par le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières). Parmi les autres sources disponibles consultées (Dossier Départemental des Risques Majeurs des Deux-Sèvres), aucun document ne mentionne des risques d'instabilité particuliers (risques liés aux cavités souterraines naturelles et artificielles) dans le site du projet.

2.1.2 Relief et morphologie

Sur le territoire du projet (*i.e.* 15 km autour du site éolien), l'altitude varie entre 70 m (vallée de la Boutonne) et 185 m (horst de Montalembert). Cette planéité trouve son origine dans la nature des grands bassins sédimentaires, constitués durant des dizaines de millions d'années, sous des climats tropicaux, tantôt chauds et humides, tantôt chauds et secs.

Le site éolien se situe dans la plaine vallonnée du Ruffécois et des Terres Rouges sur un terrain relativement plan (altitudes oscillant en effet entre 128 et 148 m) et ne présente donc pas de sensibilité particulière. .

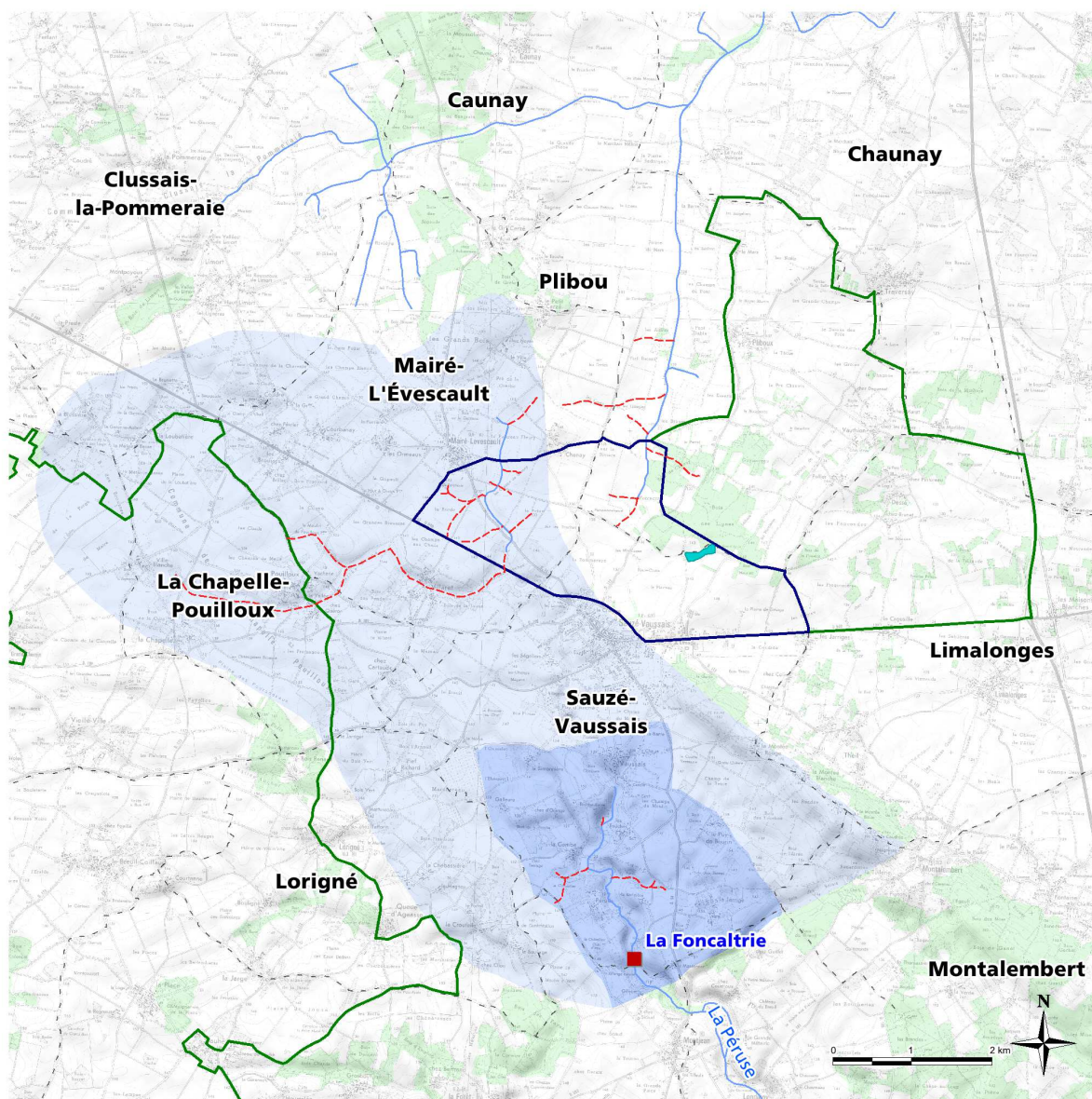
2.1.3 Hydrogéologie et hydrographie

Sur le territoire du projet, les principales rivières La Bouleure, la Péruse, la Boutonne et la Charente partagent le territoire en plusieurs bassins versants. Ces cours d'eau sont généralement nés dans les plaines.

Les besoins en alimentation en eau potable sont assurés par des nappes libres localisées dans des réservoirs peu étendus et présentant des débits assez modestes, à faible profondeur. Ces nappes sont par conséquent vulnérables aux pollutions de surface.

Un périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable permettant de répondre aux besoins de la population locale est présent sur la zone ouest d'étude. Le captage d'eau potable de « la Foncaltrie » en lien avec ce périmètre est localisé sur la commune de Sauzé-Vaussais à proximité de la rivière La Péruse (Carte 6).

Ce périmètre de protection éloigné du captage est à considérer comme « zone sensible aux pollutions ». En effet, « la création de dépôts d'ordures ménagères, de déchets industriels ou de matière de vidange » est interdite dans l'ensemble du périmètre éloigné. Cependant, un parc éolien n'émet pas de substance polluante, il s'agit donc d'une zone à enjeu mais sans grande sensibilité par rapport au projet éolien. Toutefois il conviendra de limiter au maximum les risques de pollution des sols pendant la construction et l'exploitation en respectant des préconisations adaptées.



Projet :

site éolien

ZDE

Hydrographie :

rivière, ruisseau

étang

talwegs

Limites administratives :

limite communale

Captages :

captage

périmètre de protection rapproché

périmètre de protection éloigné

Occupation du sol :

forêt

Carte 6 Hydrologie et captage d'eau potable

Sources : © IGN - SCAN 100® - BD ALTI® - GEOFLA® - BD CARTHAGE® ; Corine Land Cover ; ARS Poitou-Charentes ; EGPF

2.1.4 Climatologie et ressource éolienne

Le département des Deux-Sèvres est soumis à un climat océanique, de par sa proximité avec l'océan (site éolien localisé à environ 100 km de l'océan). Celui-ci se caractérise par des hivers doux et pluvieux, des précipitations régulières et des étés relativement frais et humides.

La douceur hivernale montre l'influence prépondérante du climat océanique dans l'aire d'étude. Le gel présente un caractère de faible intensité : il peut geler assez souvent (44 jours par an) mais les grands froids sont de très courte durée (2,6 jours par an où la température minimale est inférieure à 0 °C).

L'ensoleillement avoisine 1980 heures par an en moyenne.

Les vents dominants viennent des secteurs sud-ouest et nord-est.

Un mât de mesure météorologique a été installé et a pris des mesures depuis décembre 2010, dans un environnement représentatif du site éolien. Le mât est situé au niveau des futurs emplacements des éoliennes, dans une campagne ouverte composée de cultures et de prairies principalement. La zone du projet présente de très faibles variations de relief. L'emplacement est idéal puisqu'il est situé dans un environnement relativement plat, à moins de 2 km des emplacements potentiels des éoliennes. Les conclusions de cette étude montrent une vitesse moyenne du vent de 6,2 m/s à 86 m de hauteur, soit un potentiel éolien intéressant aux emplacements potentiels des turbines.

Le projet du « Pelon » ne présente pas de sensibilité particulière par rapport à la climatologie. Néanmoins, le site peut être sujet à quelques chutes de neige et à des risques de formation de glace qui pourraient présenter des risques. Ces risques sont spécifiquement évalués dans l'étude de dangers.

2.1.5 Qualité de l'air

Dans le secteur d'étude, les polluants affectant la qualité de l'air sont issus principalement des activités agricoles, des habitations et des transports, mais la qualité moyenne de l'air reste globalement bonne.

2.1.6 Risques naturels et technologiques

Le projet du « Pelon » se situant en zone de sismicité 3 (sismicité modérée), une attestation sur la prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques a été confiée à DEKRA pour le poste de livraison.

Le risque orageux est en moyenne moindre dans le département Deux-Sèvres que dans les autres départements de France.

Les risques de remontées de nappes sont, sur le site éolien, très variables. À l'ouest du site éolien, la nappe est sub-affleurante ; ailleurs, le risque est de très fort à faible (à l'est du site éolien). Les risques de remontée de nappes sont donc probables.

Les communes du projet sont peu sensibles aux risques de tempête et de feux de forêts. Les risques d'incendie de cultures sont jugés faibles dans les communes d'accueil du projet.

Les risques technologiques concernent plus particulièrement le transit de matières dangereuses sur les axes principaux (RD948 et RN10) passant à proximité du site étudié.

2.2 Milieu biologique

La présence de nombreux zonages d'inventaire confirme la richesse biologique du secteur du site éolien. Ces secteurs remarquables se caractérisent notamment par une grande diversité écologique et la présence d'espèces remarquables inféodées aux cours d'eau.

2.2.1 Végétation et habitats naturels

Installé en limite sud-orientale du département des Deux-Sèvres, dans le paysage de plaines vallonnées et boisées du Ruffécois intermédiaire entre les paysages d'openfield et de bocage, le site d'étude est majoritairement partagé entre cultures intensives et prairies améliorées, ponctuées, ça et là, de petits massifs forestiers : « Bois des Touches », « Bois des Lignes » et « Bois de Chenay ».

Dans ce contexte agricole intensif, les habitats naturels intéressants se retrouvent dans les parcelles peu artificialisées (chênaies sessiliflores) ou peu exploitées (prairies de fauches), qui correspondent souvent aux petites parcelles peu fonctionnelles, aux abords des villages et des boisements, ou dans des vallons plus humides.



On y note la présence de deux habitats naturels d'intérêt communautaire :

- Une petite mégaphorbiaie³ localisée dans le vallon humide longeant la RD948, lieu-dit « les Lauriers » ;
- Plusieurs parcelles de prairies naturelles de fauche localisées au niveau de « Fontegrive », « Roule-Crotte » et au nord du vallon du « Bois des Touches ».


Ces milieux patrimoniaux sont associés à des formations intéressantes, complémentaires en raison de la biodiversité qu'elles accueillent ou de leur rôle dans la diversification des habitats pour la faune et la flore : prairies abandonnées, bosquets de chêne sessiliflore, zones bocagères... (Carte 7).

Habitats

Habitats d'intérêt communautaire dégradés ou non à valeur patrimoniale élevée

-  UE6430-4/37.715 - Mégaphorbiaie eutrophe
-  UE6510-3 dégradé/38.21 - Prairie extensive de fauche

Habitats non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale modérée

-  22.1 - Mare et étang
-  38.13 - Prairie abandonnée
-  41.13B - Chênaie sessiliflore neutrophile
-  84.2 et 84.3 - Haie et bosquet
-  83.151 - Verger
-  24.1 - Ruisseau
-  89.22 - Fossé

Habitats non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale faible

-  38.11 - Prairie pâturée
-  81.1 - Prairie artificielle de fauche
-  82.11 - Culture
-  82.11 - Luzerne
-  83.212 - Vigne
-  83.311 - Plantation de conifères
-  83.32 - Plantation de feuillus
-  83.321 - Plantation de peupliers
-  83.324 - Robiniaie
-  85 - Parc, jardin, potager
-  87.1 - Friche
-  86 - Zone urbanisée
-  86 - Terrain de moto-cross
-  86 - Route et chemin
-  Arbre isolé

Flore patrimoniale

Espèce protégée au niveau régional

- ☆ *Galium boreale*

Espèces végétales de la liste rouge régionale

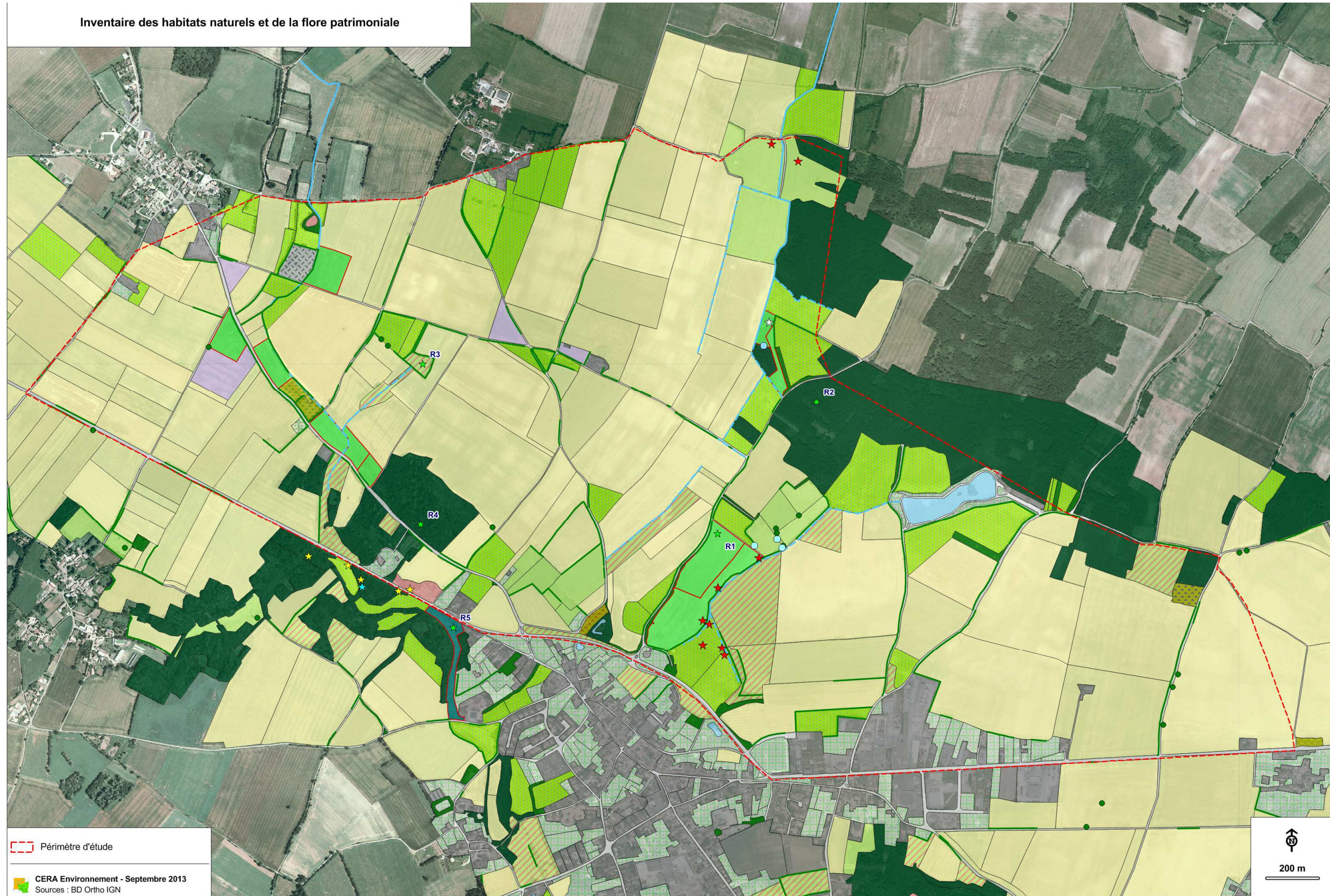
- ☆ *Scilla bifolia*
- ★ *Fritillaria meleagris*
- ★ *Narcissus pseudo-narcissus*

Relevés phytosociologiques

- ★ Position des stations

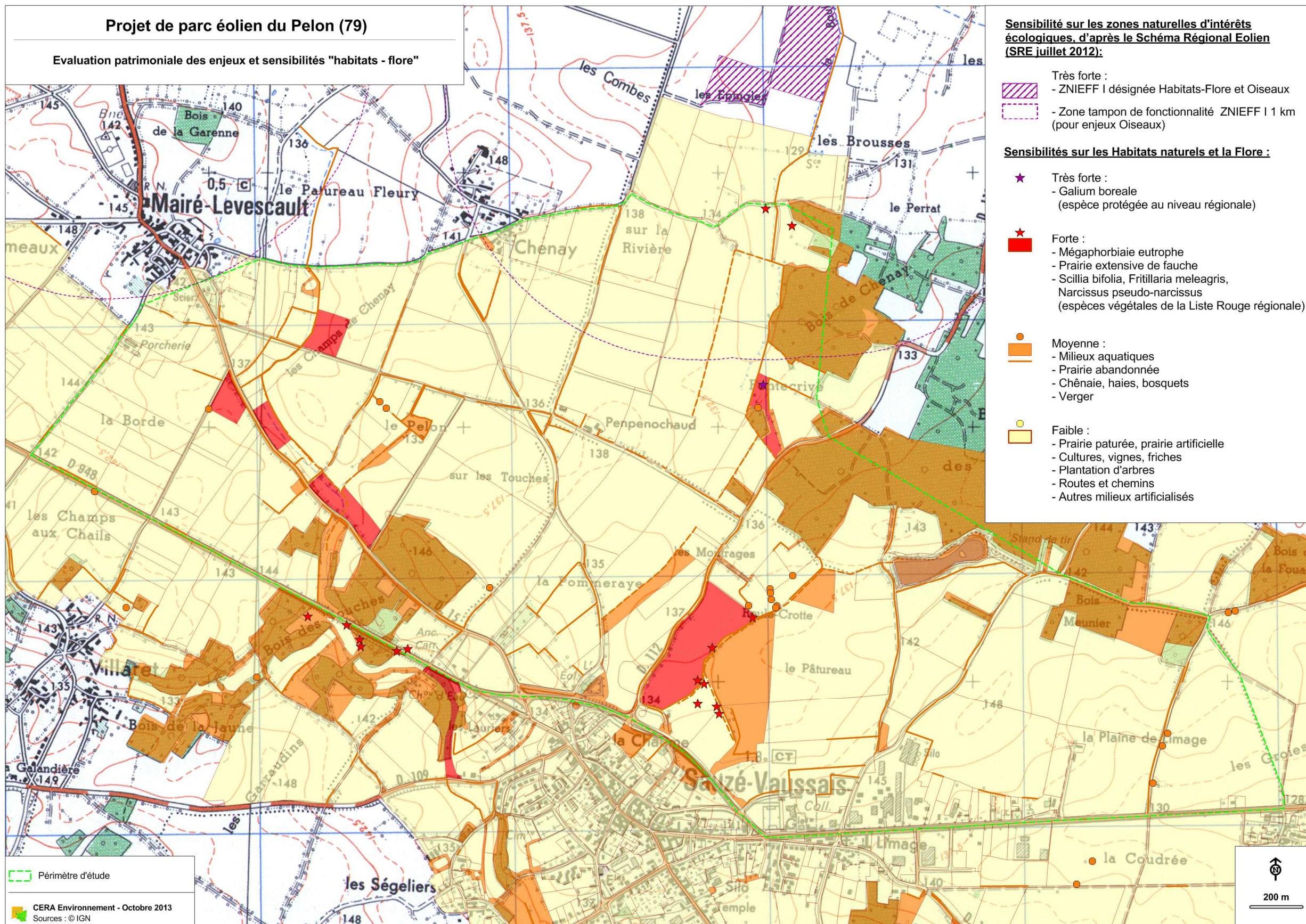
³ Prairies de hautes herbes au feuillage important

Inventaire des habitats naturels et de la flore patrimoniale



Carte 7 Inventaire des habitats naturels et de la flore patrimoniale

Source : CERA Environnement



Carte 8 Evaluation patrimoniale des enjeux et sensibilités « Habitats-flore »

Source : CERA Environnement

2.2.1 Relation avec les habitats dans la zone Natura 2000

La zone Natura 2000 présente à proximité du site est une Zone de Protection Spéciale, zonage défini pour assurer la bonne conservation de certaines espèces d'Oiseaux, comme l'Édicnème criard, l'Outarde canepetière... et non pour la protection des habitats. Cette zone Natura 2000 présente d'un point de vue des habitats, une sensibilité faible vis-à-vis du projet éolien.

2.2.2 Continuités et corridors biologiques

La trame verte et bleue est constituée de l'ensemble des continuités écologiques : la trame verte fait référence aux milieux naturels terrestres, la trame bleue au réseau aquatique et humide.

Les corridors écologiques correspondent aux voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. Les continuités écologiques se définissent par l'association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

Au moment de la rédaction de cette étude d'impact, un projet de SRCE⁴ Poitou-Charentes, arrêté le 7 novembre 2014, est soumis à la consultation du public. La Carte 9 issue du SRCE dans laquelle le site éolien est ajouté, montre que le projet éolien s'insère en grande majorité dans une zone blanche de milieux agricoles cultivés, hors des corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue et des réservoirs de biodiversité.

La richesse écologique des secteurs bocagers, forestiers et aquatiques est relevée par la présence d'un maillage de corridors de prairies pâturées et de fauche extensive, de haies et bois, de ruisseaux, mares, plans d'eau et zone humides de diverses tailles. Ces corridors sont en interconnexion entre eux, en particulier pour les plantes, insectes, amphibiens et reptiles patrimoniaux, ainsi que pour les chiroptères et l'avifaune de plaine. Pour cette dernière, les principaux corridors identifiés sont les connectivités connues entre les différents sites Natura 2000, notamment les deux ZPS, l'une au nord, l'autre plus au sud du site, et les ZNIEFF de type I et II bordant le site d'étude.

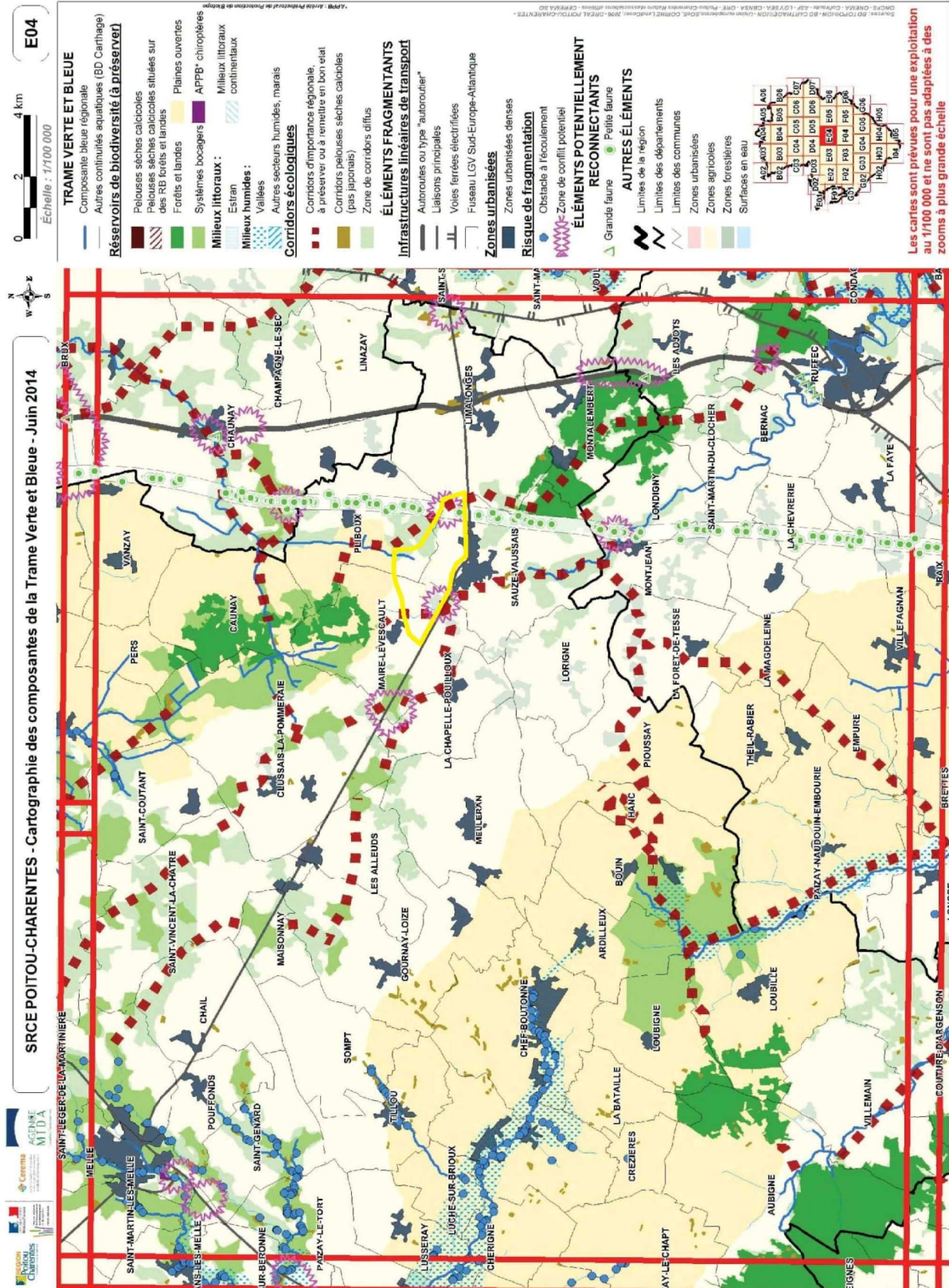
Avec la présence de nombreuses zones d'inventaires naturalistes autour du site et la diversité des milieux naturels, la sensibilité concernant les continuités écologiques est forte dans ce secteur (Carte 10 9).

2.2.3 Faune terrestre et aquatique (hors chauves-souris et oiseaux)

Les milieux porteurs de la plus grande biodiversité et notamment des espèces patrimoniales ou remarquables se concentrent au niveau des milieux boisés, et en particulier des lisières boisées, des prairies, friches sèches, ainsi qu'au niveau des milieux aquatiques et humides qui accueillent un peuplement d'amphibiens remarquable.

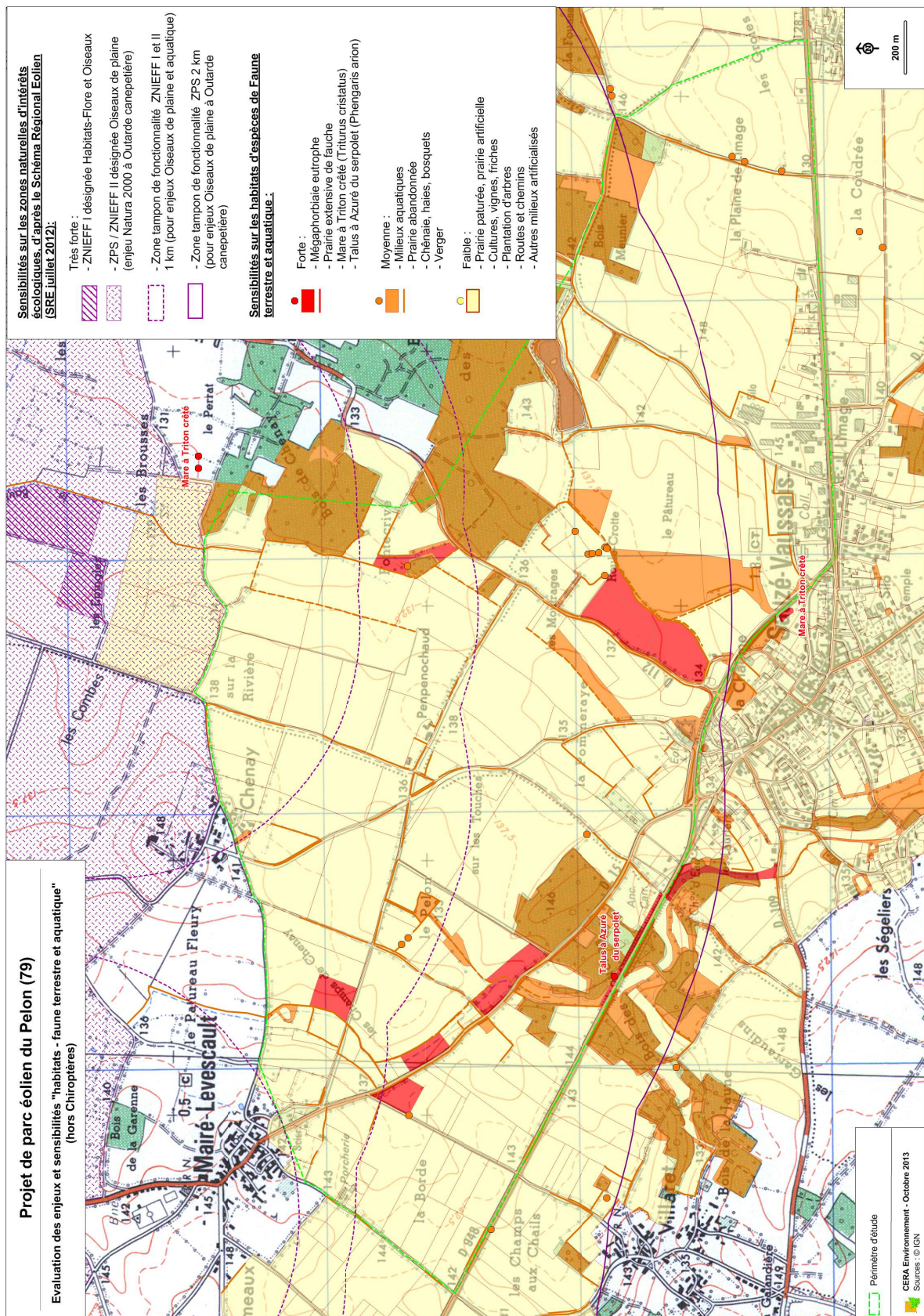
De nombreuses zones d'intérêt écologique et donc sensibles sont présentes dans le périmètre d'implantation, au premier rang desquelles on peut citer l'ensemble de prairies plus ou moins abandonnées et les mares des lieux-dits « les Moutrages » et « Roule-Crotte », le bois des Touches et les parcelles de prairies attenantes, les lisières des bois des Lignes et de Chenay (Carte 10).

⁴ Schéma Régional de Cohérence Écologique



Carte 9 Composante de la Trame Verte et Bleue du projet de SRCE Poitou-Charentes

Source : CERA Environnement



Carte 10 Evaluation des enjeux et sensibilités Habitats-faune terrestre et aquatique

Source : CERA Environnement

2.2.4 Avifaune

Le site d'étude se trouve à proximité immédiate de zones à fort enjeu pour la conservation d'espèces patrimoniales avifaunistiques. Il jouxte la ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Heray-Lezay », désignée spécialement pour l'avifaune de plaine et plus particulièrement pour deux espèces d'intérêt communautaire, l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard. 30 espèces recensées pendant le suivi de 2010 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, ce qui montre l'intérêt du site pour l'avifaune.

L'étude de la migration prénuptiale n'a pas mis en évidence de couloir migratoire strict : l'avifaune observée migre sur un front large, sans axe ou zone majeure de passage. Les passereaux représentent la grande majorité des migrateurs observés. D'autre part, les espèces d'intérêt patrimonial (comme le Busard-Saint-Martin) ne fréquentent que de manière ponctuelle le site. Les rapaces observés volent à des hauteurs inférieures à 30 m, à l'exception de la Buse variable dont les hauteurs de vol observées ne dépassent pas 60 m. Le site reste sensible sur les parties nord et nord-ouest pour l'Œdicnème criard, le Courlis cendré et le Vanneau huppé (cantonnement de couples reproducteurs à une distance de 0,5 et 3 km du site).

En période de nidification, une forte diversité d'espèces fréquente le site et, en plus forte proportion, sa périphérie. Ceci s'explique par la diversité des milieux représentés et la proximité de la ZPS. La proximité d'une zone de la ZPS (entre 1,2 et 2,5 km) encore utilisée par l'Outarde canepetière rend l'extrême nord du site d'étude très sensible. Les Busards cendré et Saint-Martin fréquentent l'ensemble du site en recherche alimentaire, ainsi que la Pie-grièche écorcheur (Photo 2), présente dans les rares trames arborées et couverts herbacés. Parmi les rapaces, seule la Buse variable niche sur le site, les autres espèces, et notamment les espèces d'intérêt communautaire prioritaires, utilisent le site comme territoire de chasse. Bien qu'en faible effectif, l'Œdicnème criard utilise le site en nidification en fonction des rotations de culture.

L'étude de la migration postnuptiale, qui porte sur l'analyse des données recueillies en 2010 par le GODS et en 2014 par le CERA, montre une fréquentation régulière mais hétérogène du site, plus importante de début octobre jusqu'à mi-novembre. La migration postnuptiale reste cependant diffuse et très faible sur le site en comparaison des couloirs majeurs et réguliers des vallées fluviales de la Charente et de la Vienne. Concernant les hauteurs de vol, peu d'oiseaux volent à moyenne altitude (au niveau des pales) et à haute altitude (au-dessus des pales). Il ressort cependant l'existence d'un couloir de migration régulier et diffus pour les deux ou trois espèces de Busards (Busards cendré et Saint-Martin en 2010 et 2014, et Busard des roseaux en 2010), l'utilisation par l'Œdicnème criard de la partie nord/nord-ouest du site en reproduction tardive et en alimentation, et la fréquentation régulière de la zone en migration active et en alimentation pour le Busard Saint-Martin, le Pluvier doré et le Vanneau huppé.

En période d'hivernage, le site semble attractif avec 42 espèces recensées. Plusieurs espèces prioritaires le fréquentent comme zone d'alimentation ou de repos, parfois en transition pendant la période d'hivernage : Vanneau huppé, Pluvier doré sur la majeure partie du site ; les rapaces (Busard-Saint-Martin, Buse variable, Epervier d'Europe, Faucon crécerelle et Faucon émerillon) sur la partie nord/nord-ouest (en aval de la ZPS) avec des hauteurs de vols généralement inférieures à 20m.



Photo 1 Œdicnème criard

Source : Internet



Photo 2 Busard-Saint-Martin

Source : Alain Balthazard

2.2.5 Chiroptères (= chauves-souris)

L'évaluation des enjeux « Chiroptères » présents sur la zone d'étude du projet éolien du « Pelon » montre que la structure paysagère de la zone d'étude est formée par un maillage diversifié d'habitats très favorables aux Chiroptères (bois, bocages, étangs, ruisseaux et cultures prairiales) comme territoires de chasse, corridors de vol en transit et potentialités en cavités forestières pour l'installation de gîtes estivaux ou d'hibernation (Carte 11).

En effet, le périmètre du projet et ses abords présente une diversité élevée de 13 à 14 espèces de chauves-souris inventoriées.

Les seuls enjeux/gîtes proches du projet qui interfèrent avec le rayon moyen d'action de chasse des espèces sont 2 gîtes d'estivage de Grand Rhinolophe (non contacté pendant les inventaires) sur Sauzé-Vaussais et de Grand Murin (contacté 1 seule fois) sur Clussais-la-Pommerai.

Quatre espèces parmi les plus rares et menacées de la région Poitou-Charentes sont plus sensibles que les autres vis-à-vis d'un projet de parc éolien : la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, et le Grand murin (Photo 3) par leur statut de protection (Annexe II de la directive Habitats) et/ou par leur degré de rareté régional comme la Noctule de Leisler. Cette dernière espèce forestière est aussi une des plus concernées par le risque de mortalité par collision avec les pales du fait de son comportement de vol et de chasse en altitude.

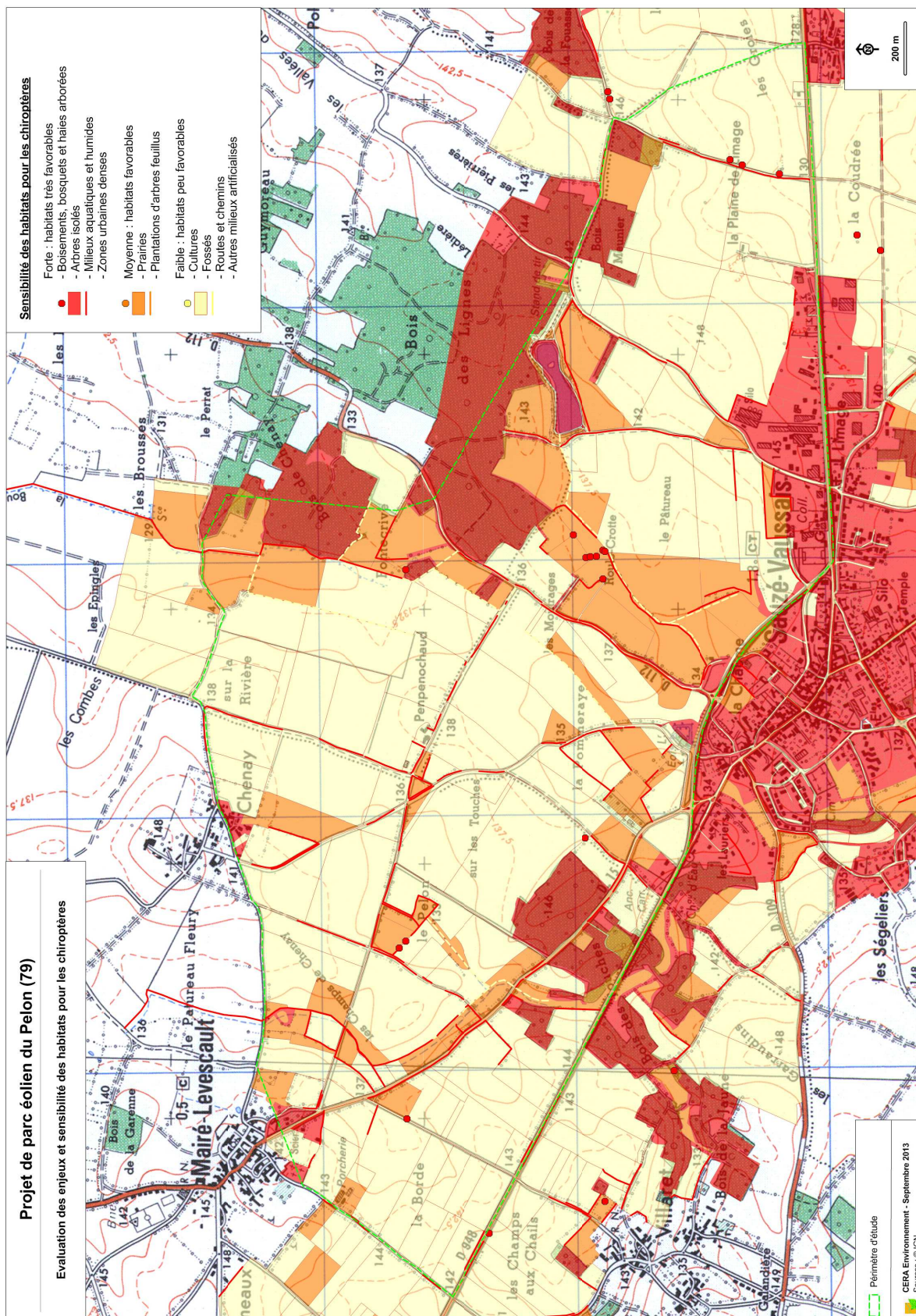
Il est recommandé d'éviter les boisements et de garder une distance d'éloignement suffisante des lisières boisées, haies et milieux aquatiques lors du choix d'implantation des éoliennes.

À ce sujet, une étude récente du suivi comportemental de l'activité saisonnière des chauves-souris en relation avec leur distance de vol aux haies dans un paysage cultivé et leurs implications dans le développement éolien (KELM & all, 2014) montre notamment que l'activité saisonnière des chauves-souris reste surtout concentrée au niveau de la haie pour toutes les espèces contactées, puis décroît rapidement à une activité restant minimale et constante à partir de 50 m de la lisière boisée, quelque soit la saison.(cf. Chapitre E de l'étude d'impact sur l'environnement et Annexe 12).



Photo 3 Grand murin

Source : Internet



Carte 11 Evaluation des enjeux et sensibilités des habitats pour les chiroptères

Source : CERA Environnement

2.2.6 Zones Natura 2000

La ZPS « Plaine de la Mothe Saint Héray-Lezay » est un territoire exceptionnel pour l'avifaune de plaine présentant un intérêt particulier pour la conservation de l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Busard cendré et la Pie-grièche écorcheur. Certaines espèces de la ZPS fréquentent le site du « Pelon » et sont susceptibles d'être influencées par le projet. Parmi elles, seules l'Œdicnème criard, la Pie grièche-écorcheur et le Courlis cendré sont nicheuses sur le site ou en proche périphérie.

Les sites Natura 2000 à proximité du site d'étude présentent un enjeu patrimonial fort. Du fait du nombre d'espèces d'intérêt communautaire non négligeable fréquentant la zone d'étude, la sensibilité vis-à-vis du projet éolien apparaît comme forte et une distance d'éloignement devra être conservée.

Il est à noter que cette ZPS est un zonage défini pour assurer la bonne conservation de certaines espèces d'Oiseaux et non pour la protection de la faune terrestre ou des habitats. Ainsi, elle présente une sensibilité faible vis-à-vis des habitats naturels, chiroptères et de la faune terrestre.

Les deux sites Natura 2000 qui présentent des enjeux chiroptérologiques, les ZSC « Vallée de la Boutonne » et « Carrières de Loubeau », sont éloignés de plus de 10 km pour la Vallée de la Boutonne et de plus de 15 km pour les Carrières de Loubeau. Parmi les espèces ayant entraîné la désignation de ces zones en ZSC, on retrouve sur le site du « Pelon » les espèces suivantes : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échanquées et le Murin de Bechstein. L'éloignement de ces deux ZSC du périmètre d'étude permet de dire que la sensibilité vis-à-vis du projet éolien sera faible.

2.3 Milieu paysager

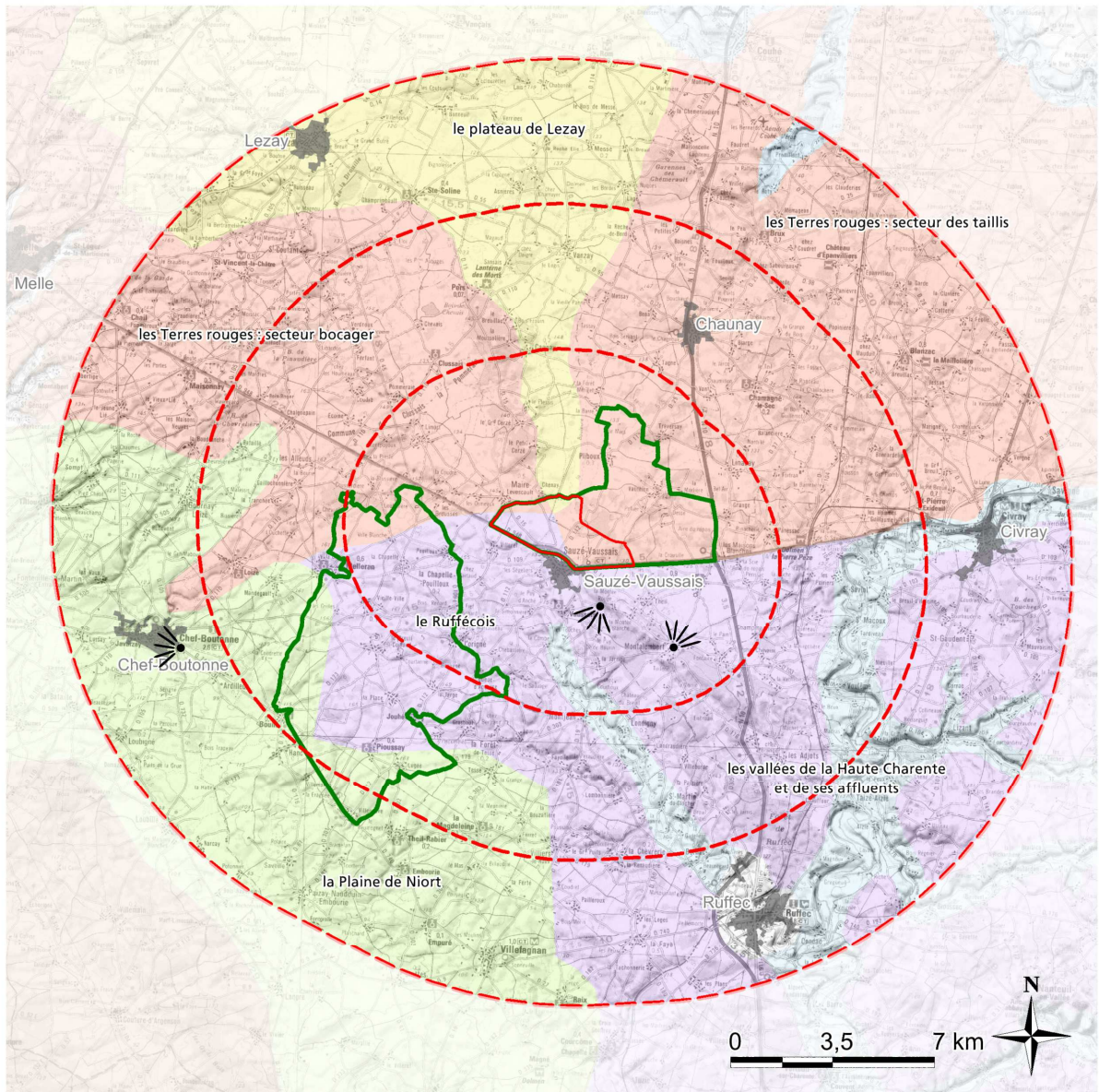
Le site éolien est localisé à la jonction de plusieurs unités paysagères dont les limites ne sont pas franches (Carte 12).

À l'échelle du projet, le site éolien se trouve dans l'unité paysagère de la plaine vallonnée du Ruffécois caractérisée par un relief souple, exception faite du horst de Montalembert qui se dégage de la plaine, et la présence de champs cultivés ponctués d'arbres isolés, de bosquets et de quelques haies.

Il contient également une partie de l'unité paysagère des Terres rouges, caractérisée par la couleur de sa terre et la présence du châtaignier composant en partie des haies et bosquets en arrière-plan de parcelles cultivées.

Le plateau de Lezay est une autre unité paysagère qui compose le site éolien. Il est constitué par un relief peu marqué et la succession de parcelles cultivées sans délimitation physique.

À l'ouest et au sud-ouest de cette unité se situe l'unité paysagère de la Plaine de Niort dont les vues sont ouvertes et lointaines sur le site éolien, et au sud-est, les vallées principales dont la vallée de la Charente et de ses affluents pour lesquelles des vues lointaines sont possibles depuis les hauts de versants.



Projet :

- site éolien
- ZDE Cœur de Poitou
- périmètre rapproché (5 km)
- périmètre intermédiaire (10 km)
- périmètre éloigné (15 km)

Unités paysagères :

- vues découpées en plan par le bocage et les bois dans les Terres Rouges. Alternance de vues ouvertes et courtes
- vues courtes dans les vallées
- vues découpées en plan par le bocage et les bois dans le Ruffécois. Présence de vues courtes dans les vallons et sous influence de la végétation arborée.
- vues ouvertes dans les plateau de Lezay et la plaine de Niort. Horizon ponctué par les bois, haies et habitat
- vues ouvertes dans les plateau de Lezay et la plaine de Niort. Horizon ponctué par les bois, haies et habitat
- relief de Montalembert. Ligne de force dans le paysage
- panorama

Carte 12 Unités paysagères dans le territoire du projet (15 km autour du site éolien)

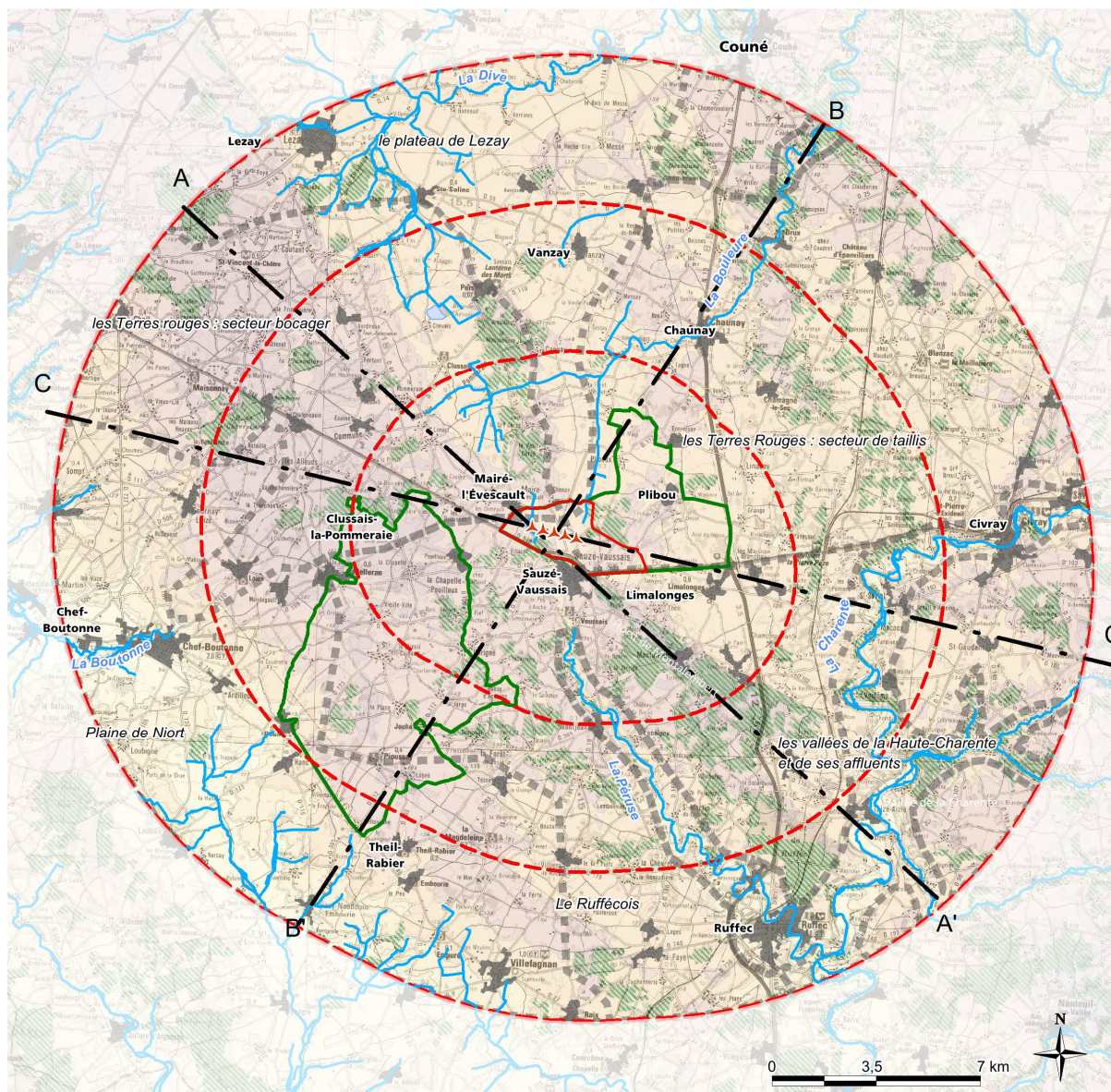
Sources : Atlas des paysages de Poitou-Charentes ; © IGN – Scan100IBD ALTI® ; Corine Land Cover ; EGPF

La phase initiale de l'étude a permis d'identifier les éléments du paysage, les structures paysagères, ainsi que les unités paysagères qui caractérisent le territoire du projet, synthétisés dans le tableau ci-dessous et dans les cartes suivantes.

Relief et hydrographie (Carte 13).	<p>Légères ondulations de relief en particulier au sud. Relief marqué au sud-est : le horst de Montalembert.</p> <p>Site éolien dans un contexte topographique relativement plan</p>
Végétation (Carte 13).	<p>À l'échelle du périmètre rapproché, alternance de cultures et de bosquets, avec présence de bocage.</p> <p>Site éolien sur des parcelles agricoles (grandes cultures), parfois délimitées par des haies bocagères notamment près de l'habitat.</p>
Habitat (Carte 13).	<p>Plusieurs hameaux présents autour du site dont certains avec des vues proches sur le site (Chenay, Mairé-L'Évescault) et d'autres isolés par la végétation (Villaret). Bourg de Sauzé-Vaussais au sud du site, visuellement isolé sauf pour les bâtiments au nord de la RD 948 (gendarmerie...).</p>
Axes routiers et autres infrastructures (Carte 14 Erreur ! Source du renvoi introuvable.)	<p>Axe routier majeur RN 10 et ligne ferroviaire TGV en construction à l'est du site éolien étudié. Site éolien en bordure de l'axe routier RD 948 (Melle / Sauzé-Vaussais).</p> <p>À Sauzé-Vaussais, présence de silos agricoles lisibles dans des vues d'ensemble.</p> <p>Mât de mesure installé sur le site éolien étudié, point de repère.</p> <p>Pas de parc éolien existant mais plusieurs projets accordés (Plibou, Limalonges, Chaunay à l'est, projet Melleran, Lorigné, Hanc, la Chapelle-Pouilloux à l'ouest).</p> <p>Projet de Plibou le plus proche (env. 2 km).</p> <p>Projet de déviation routière de la RD 948 au niveau de Sauzé-Vaussais</p>
Éléments patrimoniaux	<p>Pas de site inscrit ou classé ni d'aire de l'AMVAP dans un périmètre de 5 km du site éolien</p> <p>Monument le plus proche : église de Sauzé-Vaussais à 1,5 km du site éolien : enjeu de covisibilité ponctuelle depuis la RD54</p> <p>Intervisibilité depuis la RD948 du pigeonnier (patrimoine local non protégé)</p>
Tourisme et loisirs	<p>Présence de circuits de petites randonnées dans tout le périmètre rapproché.</p> <p>Proximité de l'étang des Meuniers (en limite est du site éolien).</p>
Organisation des vues (Carte 12)	<p>Alternance de vues lointaines avec arrière plan boisé et de vues courtes sous l'influence de la végétation (bocage et bosquets).</p> <p>Site éolien le plus souvent lisible en arrière plan d'un horizon boisé sauf en vues immédiates (depuis la RD 948 par exemple).</p>

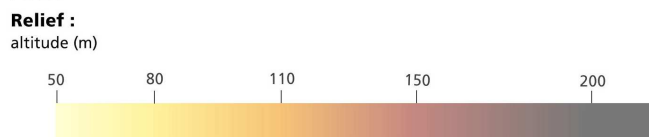
Tableau 1 Synthèse du contexte paysager

Source : EGPF



- Projet :**
- site éolien
 - ZDE Coeur de Poitou
 - périmètre rapproché (5 km)
 - périmètre intermédiaire (10 km)
 - périmètre éloigné (15 km)
- Contexte physique :**
- coupe morphologique
 - étang
 - cours d'eau
 - zone urbanisée
 - forêt

- Contexte paysager :**
- unités paysagères



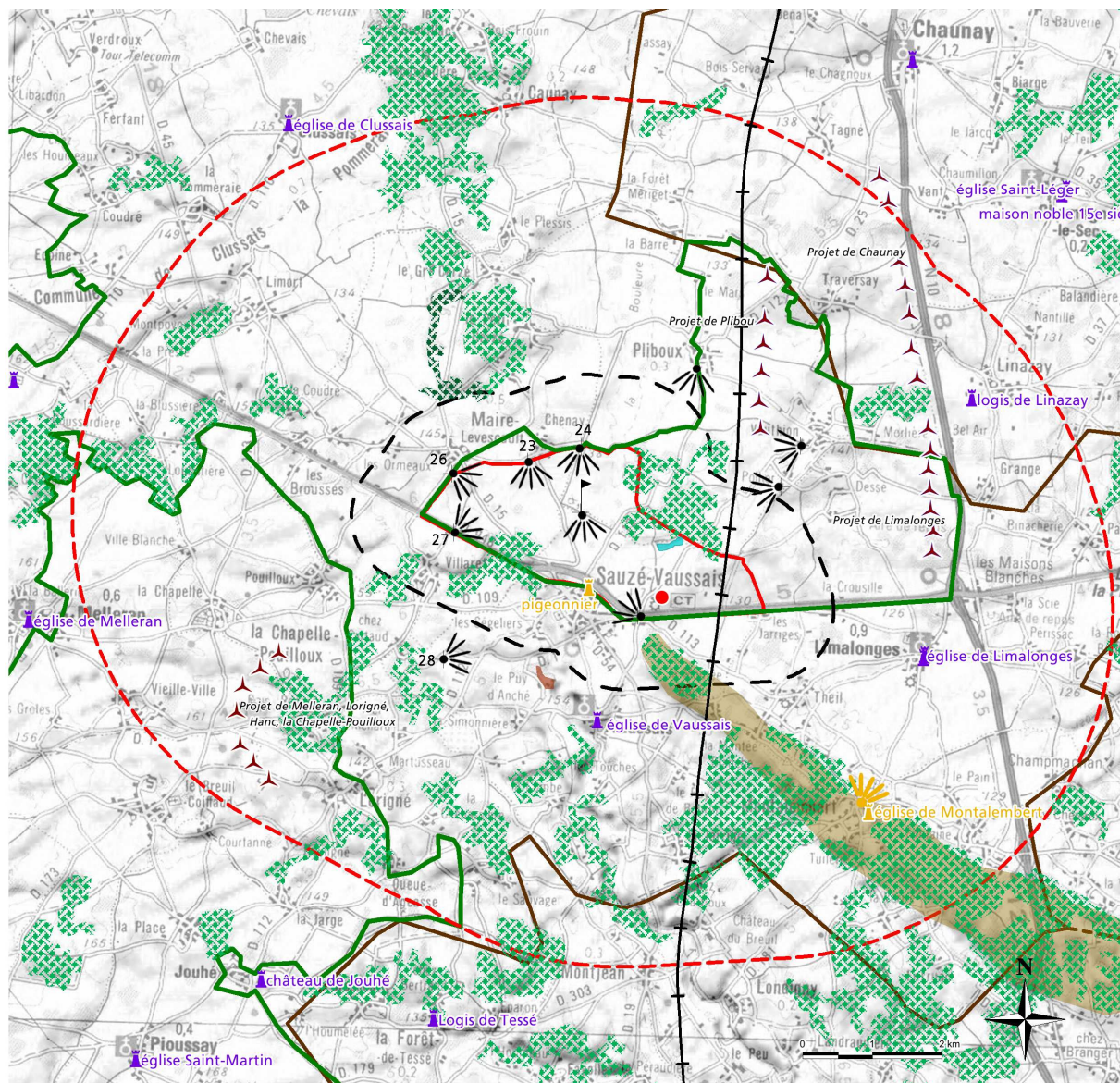
Carte 13 Contexte morphologique et paysager avec coupes

Sources : © IGN – Scan 100@/BD ALTI® ; Corine Land Cover ; EGPF



Coupe 1 Le site d'étude dans son contexte morphologique et paysager

Source : EGPF



- | | |
|-------------------------------------|---|
| Projet : | Site touristique et patrimoine : |
| site éolien | monument historique protégé |
| 1 km au site éolien | patrimoine bâti non protégé |
| périmètre rapproché (5 km) | étang des Meuniers : base de loisirs |
| limite départementale | village de vacances |
| Ligne TGV en cours de construction | Fonctionnement visuel : |
| État des lieux de l'éolien : | panorama |
| projet accordé | repère visuel : mât de mesure |
| ZDE accordée | horst de Montalembert |
| | autre repère visuel (château d'eau, silo,...) |
| | vue sur le site depuis l'habitat proche et numéro de photographie |

Bosquet ponctuant le paysage cultivé et bocager. Toujours un arrière plan boisé dans les vues. Densité de boisements plus forte au sud.

- forêt de conifères
- forêt de feuillus

Carte 14 Fonctionnement visuel proche

Sources : © IGN – Scan 100@/BD ALTI® ; ETD ; EGPF

Le tableau de synthèse (Tableau 2) reprend ces différents éléments pour mesurer la sensibilité paysagère du site.

Couleur	Sensibilités	Points
	Fort	3
	Moyen	2
	Faible	1

Au regard des enjeux étudiés, ce projet ne présente pas de contre-indication paysagère majeure. Sur le site. L'installation d'éoliennes est néanmoins à évaluer au vu d'études fines des impacts.

Thématique	Caractéristiques des lieux	Enjeux du site	Exposition	Synthèse sensibilités
Paysage	Contexte semi-ouvert (bocage et parcelles ouvertes cultivées). Vues sur le site éolien conditionnées par la végétation. Vues très lointaines possibles.	Contexte paysager pouvant accueillir de l'éolien. FAIBLE (mixité de cultures céréalières et de bocage)	FAIBLE A MOYEN Limités du fait de vues qui peuvent être courtes du fait de la présence de haies, notamment le long des axes	Faible
Parcs éoliens	4 autres projets éoliens dans le périmètre d'étude rapproché (< 5 km).	Enjeux avec les autres projets éoliens alentours (< 5 km). Projets à prendre en compte dans la réflexion sur les scénarios d'implantation. Prévoir des photomontages d'intervisibilité. FAIBLE (concentration) FORT (saturation)	FORT Projets éoliens à proximité donc vues fréquentes (axes anthropiques)	Fort
Infrastructures	Site en bordure d'un axe routier majeur (RD 948) et proches de la RN 10 à l'est, de la ligne TGV et du projet de déviation de la RD 948 concerté entre EGPF et le Conseil général. Site desservi par des routes locales et chemins ruraux.	Vues depuis deux axes routiers majeurs à prendre en compte. À l'échelle du site, facilité d'accessibilité mais attention aux chemins encadrés par des haies bocagères. MOYEN A FORT (LGV, RD948, RN10) Axes structurants importants car fréquentés	MOYEN Vues fréquentes proches pouvant être bloquées. Accessibilité aisée (peu de création de chemins)	Moyen
Habitat	Vues proches depuis l'habitat implanté au nord / nord-ouest du site (Mairé-L'Évescault, Chenay, Plibou...).	Vues à simuler depuis l'habitat proche. Enjeu d'intervisibilité avec les autres projets éoliens notamment depuis Plibou. MOYEN Habitat groupé Site éloigné d'une ville, avec un pôle économique important à proximité	MOYEN Vues assez proches mais concentrées avec risque limité de domination	Moyen
Patrimoine (monuments historiques, sites...)	Site écarté des éléments patrimoniaux inventoriés. Église de Vaussais, monument le plus proche avec covisibilité ponctuelle. Intervisibilité depuis la RD 948 avec un pigeonier (patrimoine local) implanté au nord du bourg de Sauzé-Vaussais en bordure de la RD 948.	Enjeux faibles à l'échelle du périmètre rapproché. Prévoir des photomontages avec l'église de Vaussais et le pigeonier. FAIBLE Peu de patrimoine proche et à forte reconnaissance	FAIBLE Contexte végétal et bâti par rapport aux positions des sites.	Faible
Tourisme et loisirs	Tourisme vert. Site éolien en bordure de l'étang de Sauzé-Vaussais.	Enjeu faible à l'échelle du périmètre éloigné. Enjeu fort (rapport d'échelle et enjeu visuel) à l'échelle du périmètre immédiat avec l'étang de Sauzé-Vaussais : se reculer de ce lieu. Prévoir un photomontage depuis ce lieu. FAIBLE Faible densité de sites à vocation de tourisme et loisirs mais certains à proximité	FAIBLE par rapport aux sites éloignés FORT par rapport au plan d'eau	Faible à fort (plan d'eau)
Zonages éoliens départementaux et régionaux	Site éolien dans les secteurs « les mieux adaptés à l'éolien » et « potentiellement adaptés à l'éolien » du Schéma éolien de Poitou-Charentes. Site situé en zone favorable à l'éolien. Site dans un secteur à « sensibilité paysagère modérée » de la charte éolienne des Deux-Sèvres. Site identifié par la Zone de Développement Eolien du Cœur du Poitou (ZDE accordée).	Secteur identifié comme pouvant accueillir de l'éolien. FAIBLE Dans le vert du SRE et dans la ZDE	FAIBLE Marge de manœuvre intéressante au sein du site éolien	Faible

Tableau 2 Synthèse des sensibilités paysagères

Source : EGPF

Les critères paysagers qui seront pris en compte pour définir les scénarios sont issus de l'analyse de l'état initial paysager :

- Prendre en compte les projets éoliens accordés présents à proximité du site et rechercher une cohérence d'ensemble afin de limiter les impacts cumulatifs.
- Considérer les vues proches depuis la RD948 sur le site éolien et composer un parc éolien régulier et dont la géométrie sera lisible depuis les axes de communication fréquentés.
- Se reculer de l'étang de Sauzé-Vaussais. (Le secteur est du site éolien entre la RD112 et l'étang est plus sensible).
- Considérer les vues depuis la RD948 à proximité du pigeonnier de Sauzé-Vaussais. Ajuster l'implantation des éoliennes pour limiter les intervisibilités.

2.4 Milieu humain

2.4.1 Contexte historique

Les Deux-Sèvres et le territoire du projet ont conservé les traces de leur riche passé historique (patrimoine industriel, patrimoine roman, mutualisme...). Le projet doit être compatible avec ce contexte historique qui a en partie caractérisé le contexte socio-économique actuel.

2.4.2 Contexte administratif et urbanisme

Les communes de Sauzé-Vaussais, de Mairé-L'Évescault et de Plibou sont localisées dans le canton de Sauzé-Vaussais dans l'arrondissement de Niort, à l'extrême sud-est du département des Deux-Sèvres, à la limite des départements de la Vienne et de la Charente.

Elles appartiennent à la communauté de communes Cœur du Poitou.

Les communes de Sauzé-Vaussais et de Mairé-L'Évescault sont chacune dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé, pour la première commune en 2014 ; pour la seconde commune approuvé en 2012. Plibou est soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Dans ces deux derniers cas, les PLU ont intégré la zone comme compatible avec la création d'un parc éolien. Le projet éolien s'inscrit intégralement dans cette ZDE. Il est par conséquent compatible avec ces documents d'urbanisme.

2.4.3 Contexte socio-économique

La densité de population en Deux-Sèvres est presque deux fois moins élevée qu'en France et la population rurale est deux fois plus développée en Deux-Sèvres qu'en France.

Les communes de Mairé-L'Évescault et de Plibou présentent un caractère rural qui se traduit par une démographie faible. La commune de Sauzé-Vaussais présente quant à elle un caractère plus urbain.

L'habitat est assez regroupé sur le territoire du projet mais présente de nombreux petits hameaux.

De nombreuses infrastructures tissent le territoire du projet. Par exemple, à environ 6 km à l'est du projet éolien, la ligne TER traverse le territoire du nord au sud. La ligne TGV Paris-Bordeaux est en cours de construction sur l'axe Angoulême-Poitiers ; elle traverse du nord au sud le site éolien à son extrémité est, au niveau de la plaine de l'Image.

Une déviation routière de la ville de Sauzé-Vaussais est également en projet, le tracé n'est actuellement pas arrêté.

Enfin, plusieurs projets éoliens en instruction ou accordés sont présents autour des communes de Sauzé-Vaussais, Mairé-L'Évescault et Plibou.

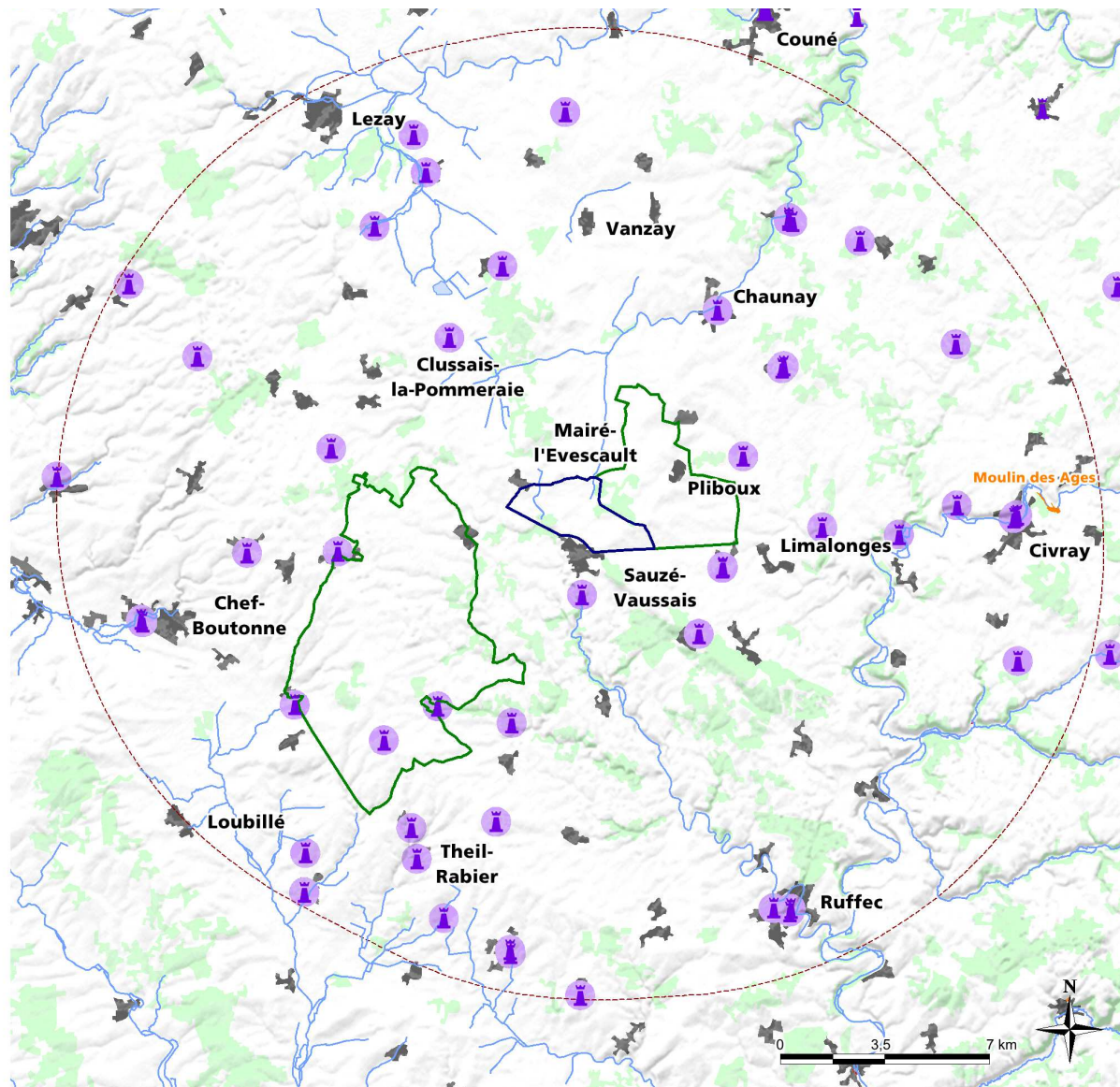
Le taux d'activité est variable selon l'échelle de territoire : dans les communes du projet, il est nettement inférieur aux autres unités territoriales de comparaison. L'agriculture constitue la principale activité des communes concernées par le projet éolien.

Vis-à-vis du tourisme et des loisirs, le site éolien présente certains attraits touristiques et quelques capacités d'accueil du tourisme (un hôtel, chambres d'hôtes). La potentielle implantation de l'éolien sur le territoire peut constituer un attrait touristique supplémentaire, selon la manière dont il est mis en valeur (panneaux d'informations, sentier de découverte,...).

2.4.4 Le patrimoine archéologique, historique et religieux (Carte 15)

Conformément à la loi, toute construction d'une installation d'éoliennes nécessite une étude archéologique préalable (archéologie préventive). Plusieurs sites archéologiques sont d'ailleurs connus.




Plusieurs Monuments historiques sont présents sur les communes d'accueil du projet, les perceptions depuis et sur ces sites ont été analysées dans le volet paysager. Un site inscrit est présent sur le territoire, mais du fait de son contexte visuel, ne présente aucune sensibilité.





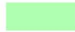

Projet :

-  site éolien
-  périmètre éloigné
-  ZDE

Patrimoine :

-  monument historique (inscrit ou classé)
-  zone de protection (rayon = 500 m)
-  site inscrit

Hydrographie et occupation du sol :

-  rivière, ruisseau
-  lac, étang
-  forêt
-  zone urbanisée

Carte 15 Patrimoine dans le territoire du projet

Sources : © IGN - BD ALTI® - BD CARTHAGE® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; Ministère de la Culture ; DREAL Poitou-Charentes ; EGPF

2.4.5 Contexte énergétique local

À Sauzé-Vaussais, l'achat de véhicules électriques utilisés par les agents techniques participe à la démarche environnementale de la commune. De même, la commune a poursuivi son approche en construisant un atelier communal couvert de 500 m² de panneaux photovoltaïques.

Dans le périmètre éloigné, des parcs éoliens ont vu le jour et des projets sont également recensés.

Une réflexion est menée en concertation avec les services de l'Etat de façon à ne pas saturer le territoire.

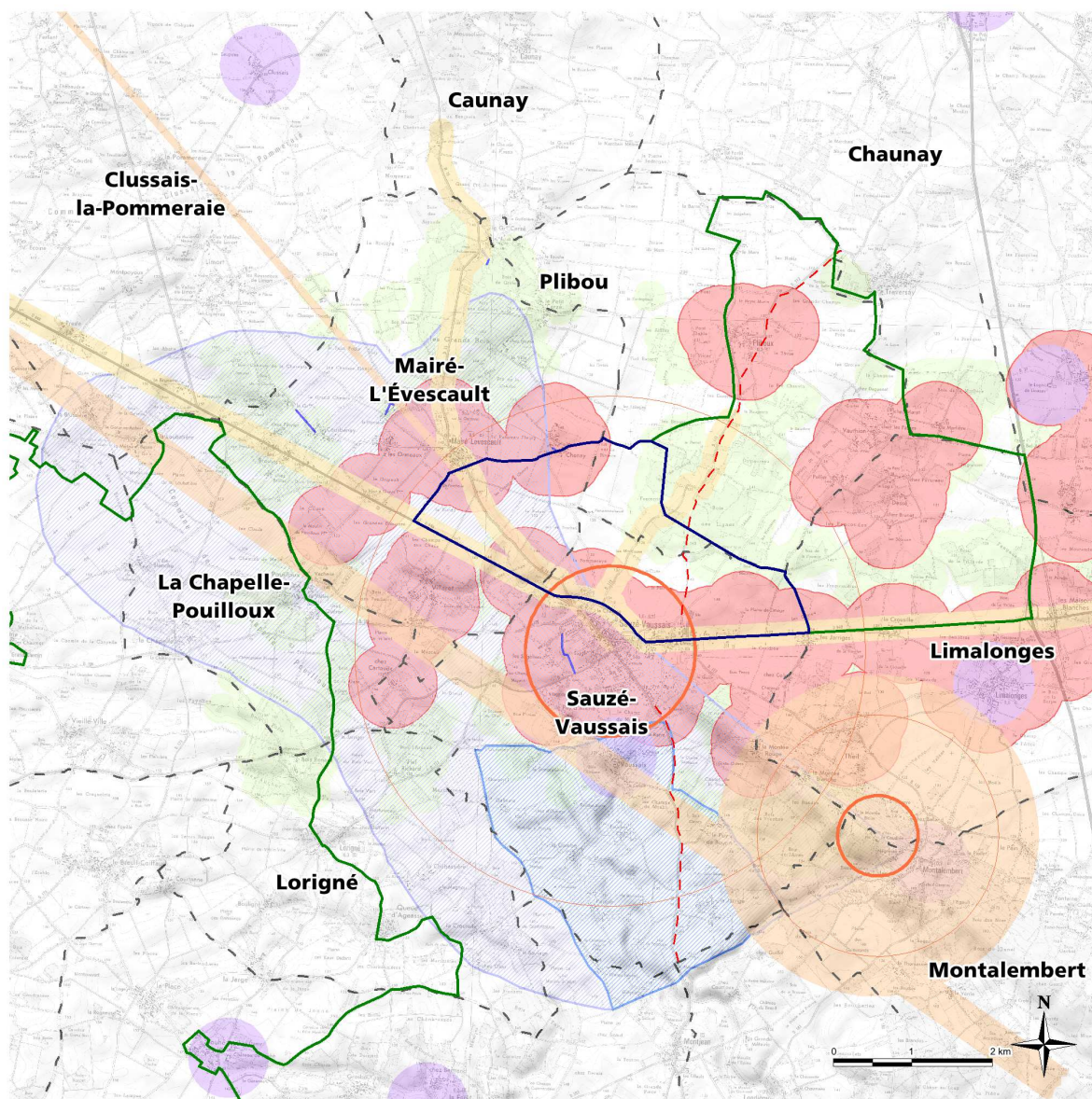
2.4.6 Servitudes et réseaux (Carte 16)

Le projet de parc éolien doit être compatible avec les servitudes aéronautiques militaires et civiles, radioélectriques et de télécommunications et les infrastructures de transport, afin d'éviter toute interférence.

Des périmètres de protection de 150 m de part et d'autre des routes d'importance départementale et nationale ont été cartographiés de façon à ne pas interférer avec le réseau.

Une concertation nécessaire a été menée avec le Conseil général des Deux-Sèvres et les élus afin de ne pas interférer avec le projet de déviation routière de la RD948 au niveau de Sauzé-Vaussais.


À proximité immédiate du site éolien, la RD948 constitue, avec la RN10, le principal axe de communication du territoire. De nombreuses routes de desserte locale sont disséminées dans la zone d'étude du fait de la dispersion des hameaux.



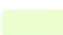
Projet :

-  site éolien
-  ZDE

Habitat :

-  zone de protection de 500 m autour des habitations


Occupation du sol :

-  zone de protection de 150 m autour des forêts



Patrimoine :

-  zone de protection de 500 m autour des monuments historiques

Infrastructures :

-  zone de protection de 150 m autour des routes départementales





Captage d'eau potable :

-  périmètre de protection rapproché
-  périmètre de protection éloigné

Servitudes de réseau

-  canalisation d'eau

Télécommunication :

-  PT3
-  PT2
-  PT1 périmètre de garde
-  PT1 périmètre de protection

Carte 16 Servitudes sur le site

Sources : ©IGN - SCAN 100® ; Corine Land Cover ; ARS Poitou-Charentes; ANFR ; EGPF

2.4.7 Environnement sonore

Réglementation

La gestion du bruit dans l'environnement des parcs éoliens fait l'objet d'une nouvelle réglementation. Le nouvel arrêté du 26 août 2011 modifie les enjeux de la prise en compte de l'environnement sonore des parcs en activité et en projet.

Il y est spécifié que :

Art. 2. – Une Zone à Émergence Réglementée est définie par :

- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'autorisation pour les installations nouvelles ou à la date du permis de construire pour les installations existantes, et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'autorisation pour les installations nouvelles ou à la date du permis de construire pour les installations existantes ;
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont fait l'objet d'une demande de permis de construire, dans les zones constructibles définies ci-dessus, et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles, lorsque la demande de permis de construire a été déposée avant la mise en service industrielle de l'installation.

Périmètre de mesure du bruit de l'installation : périmètre correspondant au plus petit polygone dans lequel sont inscrits les disques dont le centre représente chaque aérogénérateur et de rayon R défini comme suit : $R = 1,2 \times$ (hauteur de moyeu + longueur d'un demi-rotor)

Art. 26. L'installation est construite, équipée et exploitée de façon telle que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage.

Les émissions sonores émises par l'installation ne sont pas à l'origine, dans les zones à émergence réglementée, d'une émergence supérieure aux valeurs admissibles définies dans le Tableau 3 :

Niveau de bruit ambiant⁵ existant dans les Zones à Émergence Réglementée (incluant le bruit du parc éolien)	Émergence⁶ admissible pour la période diurne (de 7 h à 22 h)	Émergence admissible pour la période nocturne (de 22 h à 7 h)
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Tableau 3 Émergence acoustique issue de la réglementation en vigueur

Source : Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement

En outre, le niveau de bruit maximal est fixé à 70 dB(A) pour la période jour et de 60 dB(A) pour la période nuit. Ce niveau de bruit est mesuré en n'importe quel point du périmètre de mesure du bruit défini à l'article 2. Lorsqu'une zone à émergence réglementée se situe à l'intérieur du périmètre de mesure du bruit, le niveau de bruit maximal est alors contrôlé pour chaque aérogénérateur de l'installation à la distance R définie à l'article 2. Cette disposition n'est pas applicable si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

⁵ Bruit ambiant : niveau de bruit mesuré sur la période d'apparition du bruit particulier.

⁶ Émergence : L'émergence est fondée sur la différence entre le niveau de bruit équivalent pondéré A du bruit ambiant comportant le bruit particulier de l'équipement en fonctionnement (en l'occurrence celui des éoliennes) et celui du résiduel.

Lorsque plusieurs installations classées, soumises à autorisation au titre de rubriques différentes, sont exploitées par un même exploitant sur un même site, le niveau de bruit global émis par ces installations respecte les valeurs limites définies dans le tableau précédent.

Procédures de mesurages et résultats

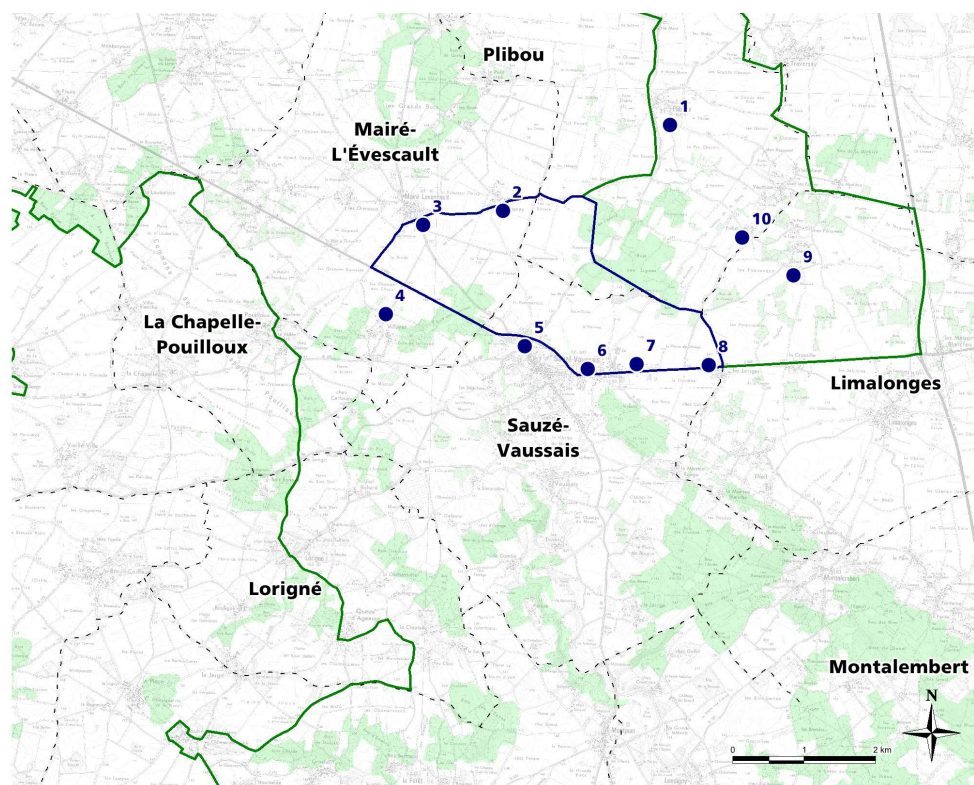
L'environnement sonore du site du « Pelon » a fait l'objet d'une campagne de mesures sonores qui a été menée par l'expert Venathec. Les mesures ont été effectuées du 7 au 29 août 2012 soit pendant 3 semaines consécutives sur les communes de Mairé-L'Évescault, Limalonges, Sauzé-Vaussais et Plibou.

Pour la période Nuit, la période d'analyse a été choisie de 22h-7h et pour la période Jour de 7h-22h représentatives de l'ensemble du bruit résiduel de chaque période.

Ces mesures ont permis de caractériser l'ambiance sonore des points d'étude pour des vitesses de vent comprises entre 3 et 8 m/s (à hauteur de référence 10 m).

Le choix des points de mesure se justifie par la proximité des habitations aux zones d'implantation possible des éoliennes et également par leur environnement propre, donnant un caractère représentatif à l'étude acoustique (Carte 17).

Les niveaux résiduels mesurés en fin d'été sont assez élevés, il est possible que l'on observe des légères différences de niveau du bruit résiduel en hiver. Cependant, les points de mesure sont placés pour prendre en compte tous les impacts les plus forts du parc éolien et les instruments de mesure sont implantés de façon à être protégés de la végétation.



Projet :

site éolien

ZDE

Limites administratives :

limite communale

Occupation du sol :

forêt

Mesures sonores :

points de mesure sonore

Carte 17 Localisation des points de mesure étudiés

Sources : ©IGN - SCAN 100® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; EGPF

2.5 Synthèse de l'état initial (Tableau 4)

Synthèse des sensibilités			
Composantes thématiques			Sensibilités par rapport au projet du « Pelon »
Milieu physique			
Géologie et incidence sur les sols	Sous-sol et sol	Structure géologique	FAIBLE À MOYENNE
		Structure pédologique	MOYENNE
Relief et morphologie		Topographie	FAIBLE
Hydrogéologie et hydrographie		Libre écoulement des eaux	MOYENNE A FORTE
		Qualité des eaux	MOYENNE
Climatologie et qualité de l'air		Type de climat	FAIBLE
		Qualité de l'air	POSITIVE
Risques naturels et technologiques	Risques d'incendie liés à la foudre		FAIBLE
	Risques d'inondation et ses conséquences		MOYENNE
	Sismicité		FAIBLE
	Transport de matières dangereuses		FAIBLE
	Autres risques technologiques (nucléaire, barrage, industriel...)		NULLE À FAIBLE
Milieu biologique			
Habitats et flore	Type de végétation (végétation climacique)		FAIBLE
	Espèces floristiques observées		FAIBLE
	Habitats naturels		MOYENNE
	Natura 2000		FAIBLE
Avifaune	Migratrice	Espèces observées	MOYENNE
		Axes migratoires	MOYENNE
	Nicheuse	Espèces observées	MOYENNE A FORTE
		Aires de vie	MOYENNE A FORTE
	Hivernante	Espèces observées	MOYENNE
		Aires de vie	MOYENNE
Natura 2000		FORTE	
Chiroptères	Axes migratoires		MOYENNE A FORTE
	Aires de vie		MOYENNE A FORTE
	Espèces observées		TRÈS FORTE
	Natura 2000		FAIBLE
Faune terrestre	Habitats /espèces		MOYENNE
	Natura 2000		FAIBLE
Milieu paysager et patrimonial			
Paysage et patrimoine	Contexte paysager	Unités paysagères	FAIBLE
	Contexte local	Patrimoine culturel et naturel	FAIBLE
		Habitat	MOYENNE

		Infrastructures	MOYENNE
		Contexte éolien : - Parcs éoliens - Zonages éoliens départementaux et régionaux	FORTE FAIBLE
		Tourisme et de loisirs	FAIBLE À FORTE
Milieu humain			
Contexte socio-économique	Habitat, aménagements	Urbanisme	FAIBLE À MAJEURE
		Aménagements	MOYENNE A FORTE
	Activités	Activités agricoles/sylvicoles	MOYENNE
		Activités liées à la chasse	FAIBLE
		Activités touristiques et de loisirs	FAIBLE
	Patrimoine archéologique, historique et religieux		MOYENNE
Contexte énergétique local	Part des énergies renouvelables Politique énergétique	POSITIVE MOYENNE	
Servitudes et réseaux	Servitudes	Aéronautiques militaires et civiles	NULLE
		Radars	NULLE
		Servitudes radioélectriques et de télécommunication	MOYENNE
	Autres réseaux	Infrastructures de transport	MOYENNE
Environnement sonore	Bruit résiduel et répartition de l'habitat		MOYENNE

Tableau 4 Synthèse des sensibilités

Source : EGPF

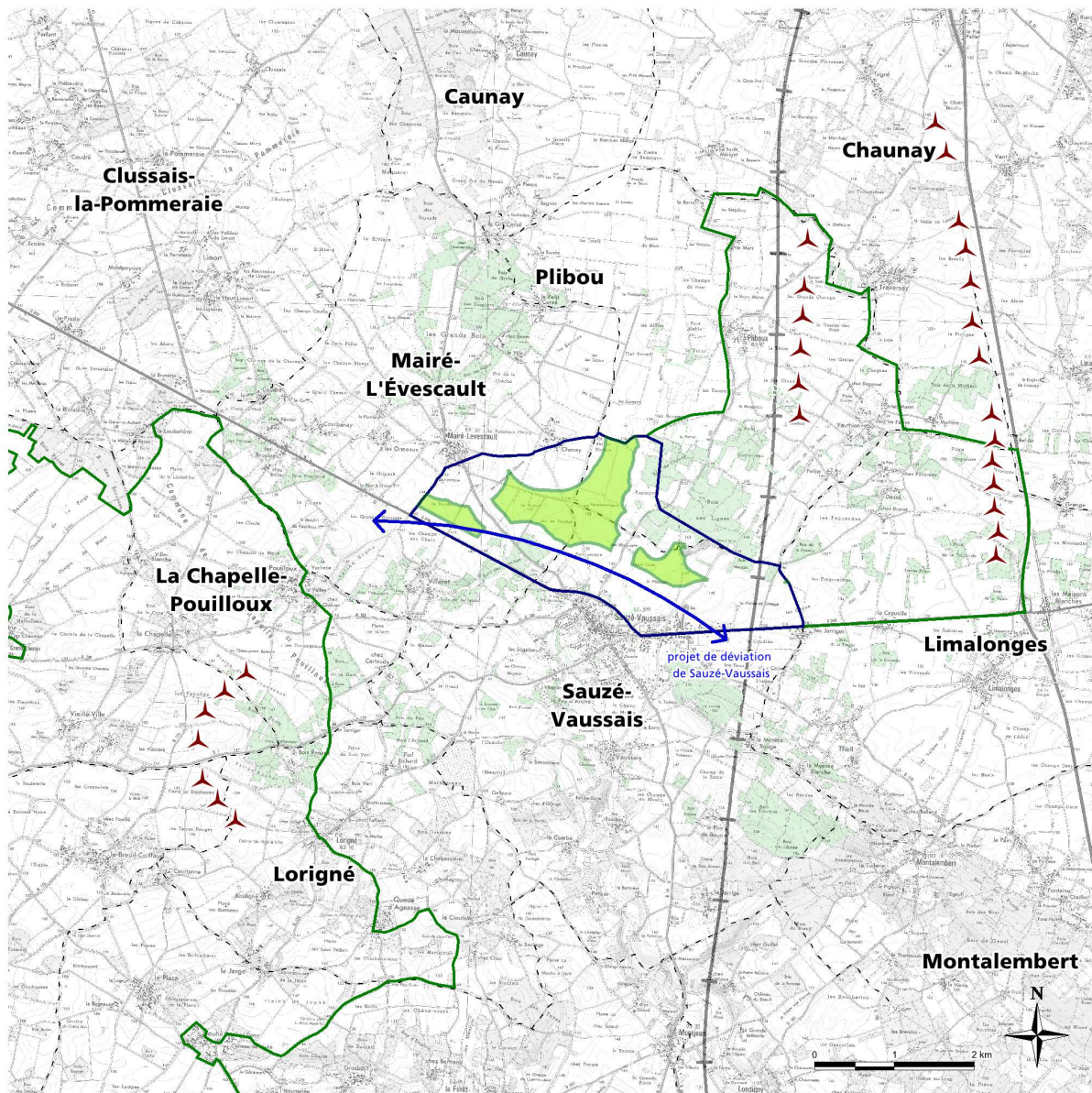
Ces sensibilités ont été prises en compte lors de toute la phase de développement du projet, La partie qui suit montre la manière dont est affiné le projet pour aboutir au projet final, c'est-à-dire l'implantation finale des éoliennes.

3. Présentation du projet éolien du « Pelon »

3.1 Une démarche d'aménagement du Territoire

Le projet éolien du « Pelon » s'intègre dans une démarche d'aménagement territorial local :

- inscription du site éolien dans une démarche globale d'aménagement du territoire (ZDE Cœur de Poitou – secteur Est, accordée en mai 2010 ;
- inscription du site dans la zone favorable du Schéma Régional Eolien de la région Poitou-Charentes arrêté en septembre 2012 « en zone de connectivité outarde » ;
- examen des autres projets et parcs éoliens alentours dans la composition paysagère de l'implantation et pour l'analyse des effets cumulés ;
- prise en considération de la construction en cours de la ligne TGV Paris-Bordeaux qui traverse l'extrémité est du site éolien selon un axe nord-sud ;
- prise en compte du projet de la déviation de la RD948 porté par le Conseil général des Deux-Sèvres et pour lequel un comité de pilotage a été mis en place ;
- prise en compte des servitudes liées au territoire (ayant conclu à une Zone d'Implantation Possible cf. cartes suivantes).



Projet :

- zone d'implantation possible
- site éolien
- ZDE

Limites administratives :

- - - - limite communale

Occupation du sol :

- forêt

Aménagements :

- projet éolien accordé
- ligne TGV en cours de construction
- projet de déviation de Sauzé-Vaussais selon une ligne indicatrice

Habitations et autres édifices :

- bâti et autres structures

Carte 18 Projets d'aménagements sur le territoire et ZIP

Sources : ©IGN - SCAN 25© - GEOFLA® ; CG des Deux-Sèvres ; DREAL Poitou-Charentes ; EGPF

3.2 Définition de l'implantation finale

Le site éolien est analysé et comparé au travers des résultats des études thématiques présentées dans l'état initial. Outre les paramètres énergétiques, la définition du projet final est réalisée en intégrant les aspects techniques mais aussi les sensibilités humaines, environnementales et paysagères.

Voici le cheminement conduisant à l'implantation finale :

- Analyse des Zones d'Implantation Possible (= ZIP) en supprimant toutes les zones de servitudes réhabilitaires ;
- Réflexion paysagère et analyse des thématiques liées aux servitudes non réhabilitaires ;
- Choix d'un principe d'implantation, dit « scénario », sur la base de l'analyse paysagère et des autres sensibilités identifiées (humaines, techniques et environnementales) ;
- Etude des variantes du scénario retenu dans le but d'affiner les implantations.

L'analyse du projet est réalisée en concertation avec les acteurs concernés par le projet : élus, administrations, propriétaires, exploitants, riverains, associations...

C'est l'ensemble de cette réflexion qui modèle le projet final, incluant dès sa conception des mesures de suppression et/ou de réduction des impacts potentiels.

3.3 Présentation des scénarios

Trois grandes thématiques guident le choix du scénario d'implantation des éoliennes. Il s'agit

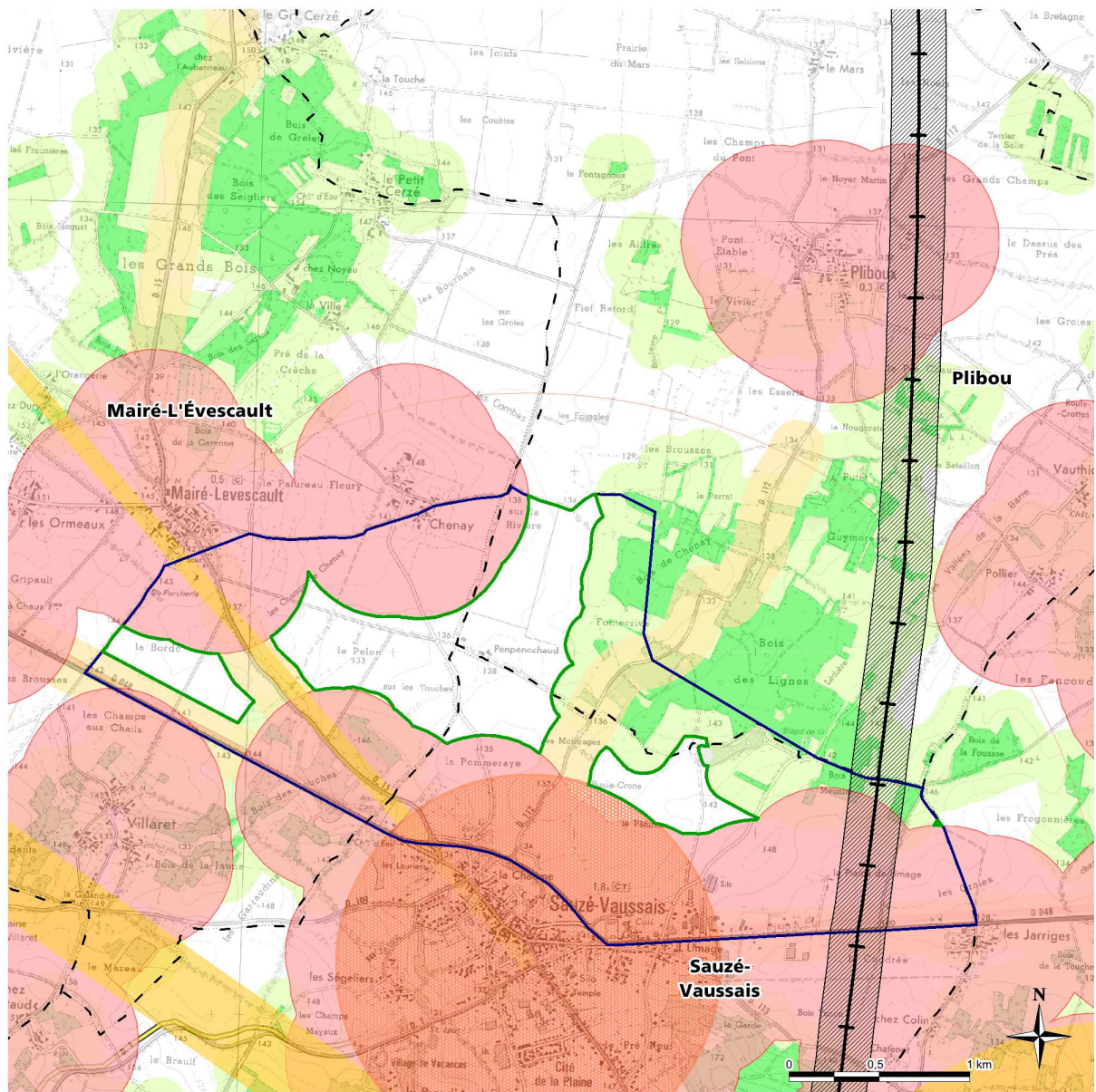
- du milieu humain et technique.
- du milieu naturel
- du paysage

Cette partie illustre chacune des thématiques et résume l'analyse comparative des différents scénarios.



3.3.1 Milieu humain et technique

Lors des phases de développement, les servitudes et contraintes réhabilitaires sont identifiées (tampon de 500 m autour des habitations et des zones destinées à l'habitation, périmètres d'exclusion de 150 m autour des routes départementales ou nationales et autour de la LGV (Ligne Grande Vitesse), exclusion des périmètres de protection des servitudes radioélectriques franchissant le site éolien, exclusion de 150 m autour des massifs boisés [contrainte environnementale]). La prise en compte de ces contraintes permet d'aboutir à une **zone d'implantation possible (= ZIP)** au sein de laquelle il est possible d'étudier des projets d'implantations. La Carte 16 rend compte de ces contraintes.

Pour évaluer les scénarios, EGPF tient également compte de sensibilités acoustiques relevées grâce à l'étude acoustique, la répartition territoriale entre les communes, les contraintes aérologiques, la compatibilité avec le projet de déviation routière et les effets cumulés avec les aménagements fonciers de la LGV



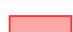
Projet :

-  site éolien
-  zone d'implantation possible



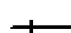


Occupation du sol :

-  forêt
-  distance d'éloignement de 150 m aux forêts



Habitat :

-  zone de protection de 500 m autour des habitations

Réseau routier :

-  route principale
-  route secondaire
-  future ligne TGV
-  zone de protection de 150 m autour de la future LGV
-  zone de protection de 150 m autour des routes départementales

Télécommunication :

-  PT1 périmètre de garde
-  PT2

Carte 19 Espaces rédhibitoires et zone d'implantation possible

Sources : ©IGN - SCAN 25® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; EGPF

3.3.2 Sensibilités environnementales

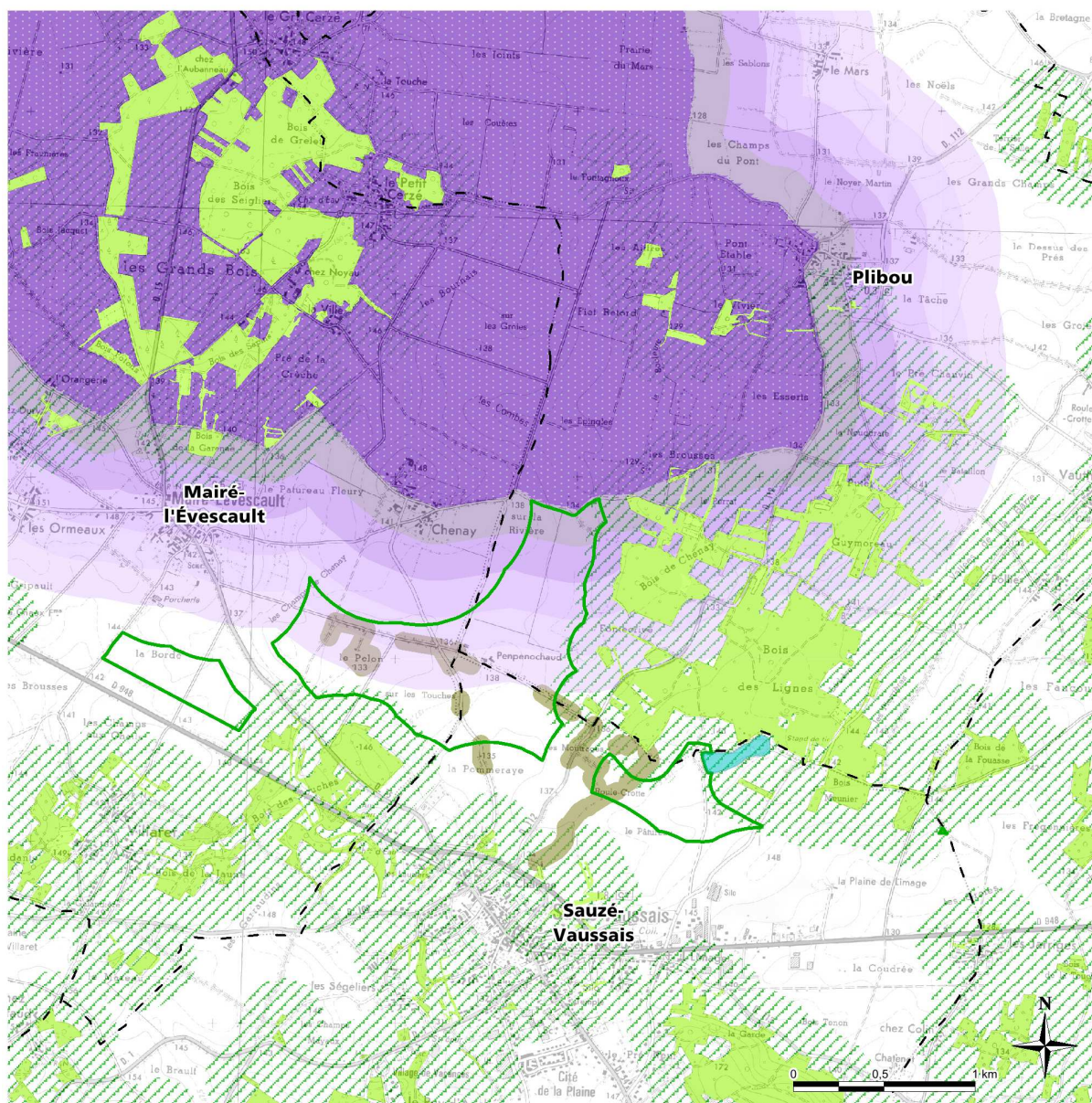
Afin de limiter au maximum les impacts potentiels du projet, certaines recommandations (Carte 20) ont été faites par les experts naturalistes pour le choix du scénario et de l'implantation finale :

- s'écarter le plus possible de la ZPS (s'éloigner le plus possible des territoires vitaux des espèces patrimoniales de la ZPS) ;
- s'écarter des secteurs de sensibilités (corridor formé par un vallon longeant la RD 15 reliant Mairé-L'Évescault à Sauzé-Vaussais ; corridor reliant les bois de Chenay et des Lignes et le bourg de Sauzé-Vaussais ;
- éviter au maximum les biotopes à valeur patrimoniale (zones humides, habitats d'intérêt communautaires) ;
- se reculer de l'étang des Meuniers, des lisières de forêts, et si possible des haies arbustives ;
- limiter l'effet barrière du parc ;
- proposer des mesures de réduction et de compensation adaptées à la mesure et à la nature des impacts potentiels.

3.3.3 Sensibilités paysagères à la base du projet paysager

L'analyse paysagère a mis en évidence les contraintes d'implantation suivantes

- Limitation des effets de barrières visuelles et d'encerclement des villes/villages/hameaux situés à proximité des parcs et projets éoliens
- Limitation de l'intervisibilité avec le plan d'eau de Sauzé-Vaussais
- Limitation des intervisibilités directes entre le pigeonnier et les éoliennes du Pelon sur une courte portion de la RD948.



Projet :

zone d'implantation possible (hors contrainte rédhibitoire)

Limites administratives :

commune

Environnement :

forêt

zone de protection de 200 m aux forêts

zone de protection de 50 m aux haies sensibles

étang des Meuniers

ZPS "Plaine de la Motte Saint-Héry"

recul de 200 m de la ZPS

recul de 400 m de la ZPS

recul de 600 m de la ZPS

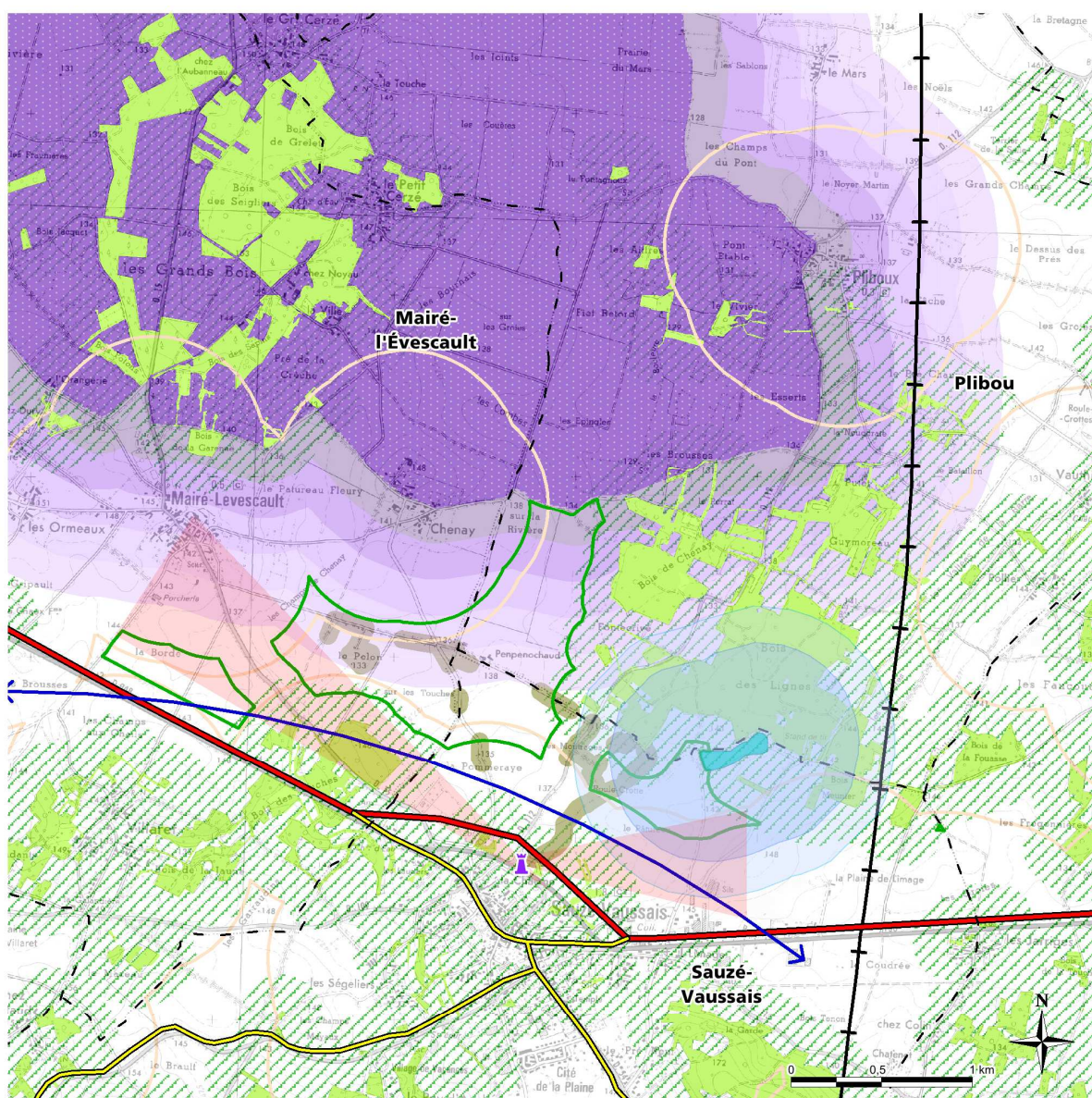
recul de 800 m de la ZPS

recul de 1 000 m de la ZPS

Carte 20 Synthèse des contraintes environnementales

Source : ©IGN - SCAN 25® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; CERA ; ANFR ; EGPF

3.3.4 Synthèse des contraintes (Carte 21)



<p>Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> zone d'implantation possible (hors contrainte réhibitoire) <p>Limites administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> commune <p>Voies de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> route principale route secondaire projet de déviation de la RD948 selon une ligne indicatrice ligne TGV en cours de construction 	<p>Paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> pigeonnier (patrimoine non protégé) cône de vue sur le pigeonnier depuis la courte portion sur la RD948 étang des Meuniers zone de protection de 600 m à l'étang zone de protection de 700 m à l'étang <p>Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> zone de protection de 600 m aux habitations 	<p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> forêt zone de protection de 200 m aux forêts zone de protection de 50 m aux haies sensibles ZPS "Plaine de la Motte Saint-Héray" recul de 200 m de la ZPS recul de 400 m de la ZPS recul de 600 m de la ZPS recul de 800 m de la ZPS recul de 1 000 m de la ZPS
--	--	---

Carte 21 Synthèse des espaces contraints

Sources: ©IGN - SCAN 25® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; CERA ; ANFR ; EGPF

3.3.5 Présentation des scénarios

À partir des contraintes et principes paysagers, 5 scénarios d'implantation ont été réalisés sur la base de la zone d'implantation possible.

Scénario ARC DE CERCLE 1

Il s'agit d'une composition suivant l'orientation de la RD948 et de la voie LGV Tours-Bordeaux.

Scénario ARC DE CERCLE 2

La composition suit l'orientation de la ligne LGV et d'une portion de la RD948

Scénario ALIGNEMENT DISCONTINU

Il s'agit d'une composition de deux lignes d'éoliennes positionnées en bordure de la RD 948.

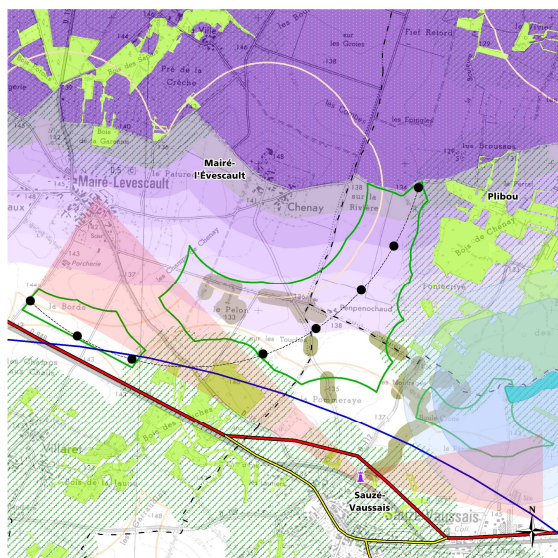
Scénario ILOT

Il s'agit ici d'une composition avec la RD 948 avec des espaces de respiration entre chaque îlot de 2 éoliennes.

Scénario LIGNE

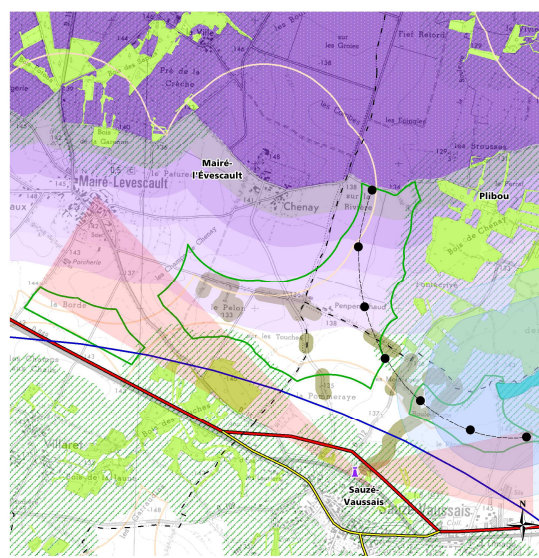
Il s'agit d'une composition avec la RD 948 selon une inter-distance régulière en recul de la RD 948 afin de ne pas interagir avec le faisceau de la future déviation de la RD 948, aujourd'hui au stade de projet.

L'évaluation et la comparaison des scénarios se font en analysant la qualité de leur réponse vis-à-vis des contraintes paysagères, environnementales, humaines et techniques décrites auparavant (Cartes suivantes et Tableau 5).



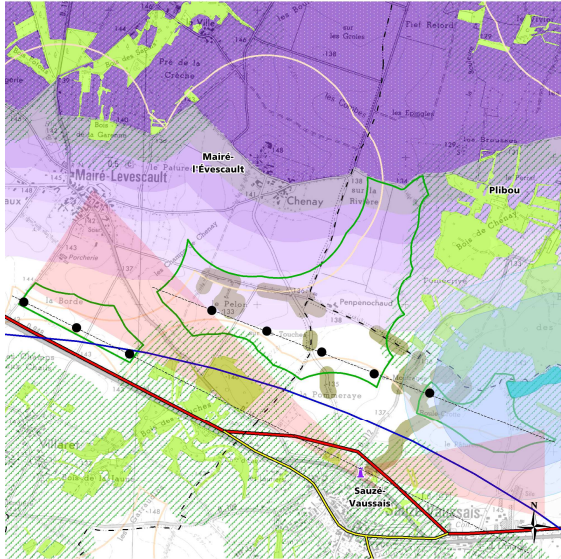
Carte 22 Scénario Arc de cercle 1

Sources : ©IGN - SCAN 25® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; CERA ; ANFR ; EGPF



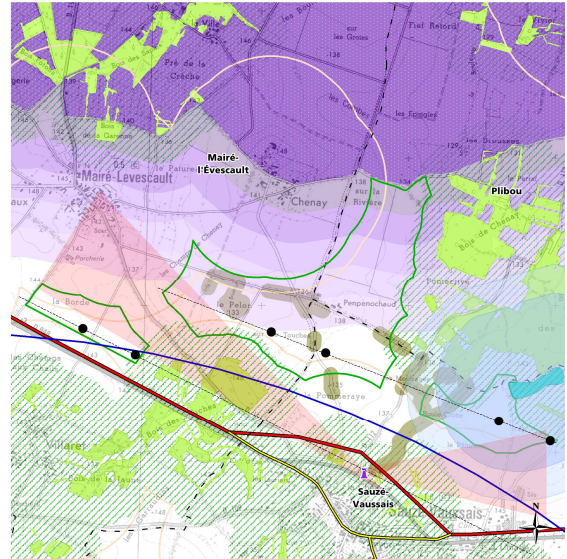
Carte 23 Scénario Arc de cercle 2

Sources : ©IGN - SCAN 25® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; CERA ; ANFR ; EGPF



Carte 24 Scénario Arc Ligne discontinue

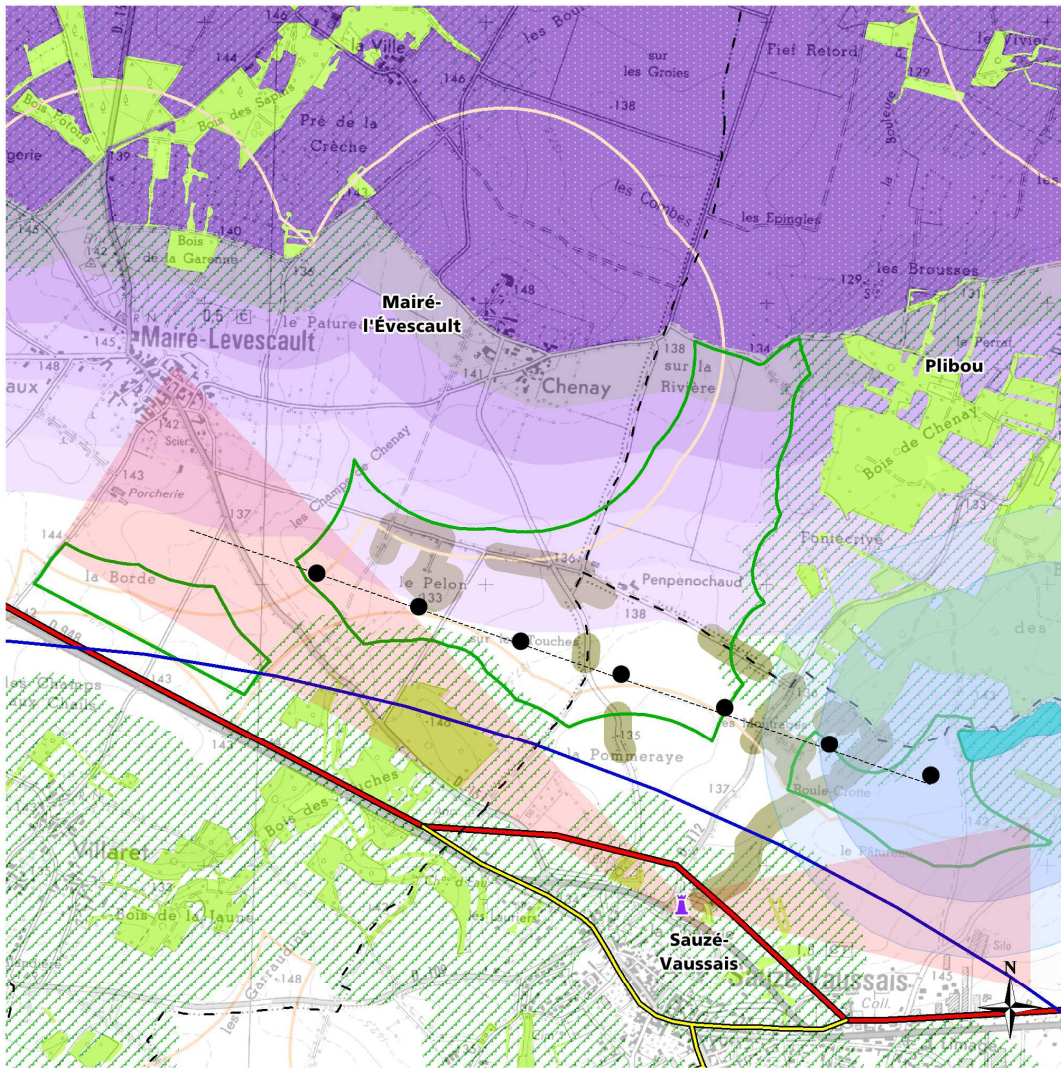
Sources : ©IGN - SCAN 25® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; CERA ; ANFR ; EGPF



Carte 25 Scénario Ilots

Sources : ©IGN - SCAN 25® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; CERA ; ANFR ; EGPF

Attention, les points indiqués sur les cartes présentant les scénarios sont indicatifs et servent à indiquer l'organisation et l'espacement des éoliennes.



Projet :

- zone d'implantation possible (hors contrainte rédhibitoire)
- scénario
- principe d'implantation

Limites administratives :

- commune

Voies de communication :

- route principale
- route secondaire
- projet de déviation de la RD948 selon une ligne indicatrice
- ligne TGV en cours de construction

Paysage :

- pigeonnier (patrimoine non protégé)
- cône de vue sur le pigeonnier depuis la courte portion sur la RD948
- étang des Meuniers
- zone de protection de 600 m à l'étang
- zone de protection de 700 m à l'étang

Habitat :

- zone de protection de 600 m aux habitations

Environnement :

- forêt
- zone de protection de 200 m aux forêts
- zone de protection de 50 m aux haies sensibles
- ZPS "Plaine de la Motte Saint-Héray"
- recul de 200 m de la ZPS
- recul de 400 m de la ZPS
- recul de 600 m de la ZPS
- recul de 800 m de la ZPS
- recul de 1 000 m de la ZPS

Carte 26 Scénario Ligne

Sources : ©IGN - SCAN 25® - GEOFLA® ; Corine Land Cover ; CERA ; ANFR ; EGPF

Attention, les points indiqués sur les cartes présentant les scénarios sont indicatifs et servent à indiquer l'organisation et l'espace des éoliennes.

3.3.6 Synthèse de l'analyse multicritère

Nous avons choisi de faire ressortir l'analyse multicritère par couleurs : plus la case est de couleur foncée et meilleure est sa réponse face à la contrainte soulevée.

		Sc Arc de cercle 1	Sc Arc de cercle 2	Sc Alignement discontinu	Sc Ilot	Sc Ligne
Paysage	Ligne de force anthropique : la RD 948, RN10, la future déviation et la ligne TGV					
	Projets voisins					
	Rythme structuré					
	Limitation de la covisibilité avec le plan d'eau					
	Limitation des effets de barrière visuelle sur les villes/villages/ hameaux					
	Limitation de la covisibilité avec le pigeonnier					
Environnement	Orientation vis-à-vis de la migration aviaire					
	Recul depuis la ZPS (marge de manœuvre*)					
	Recul depuis les haies pour les chiroptères et les oiseaux (marge de manœuvre vis-à-vis des corridors locaux)					
	Recul depuis les bois, bocages et étangs pour la biodiversité Habitat-Flore-Faune (marge de manœuvre aux corridors régionaux du SRCE)					
humain et technique	Compatibilité avec le projet de déviation routière					
	Répartition territoriale des éoliennes entre les communes					
	Acoustique (marge de manœuvre)					
	Exploitation du gisement éolien					

*Marge de manœuvre : marge permettant de respecter ou de prendre en compte la contrainte considérée

Réponse aux sensibilités paysagères		Réponses aux sensibilités environnementales		Réponses aux sensibilités humaines et techniques	
Bonne		positive		Bonne	
Moyenne		nulle		Moyenne	
Faible		négative		Faible	
				Non compatible	

Tableau 5 Comparaison des scénarios paysagers

Source : Volet paysager du « Pelon », octobre 2013.

Note : Le lecteur pourra se reporter au Volet paysager de l'étude d'impact.

Deux scénarios ressortent de l'analyse selon les critères paysagers et environnementaux. Il s'agit des scénarios ARC DE CERCLE 1 et LIGNE.

Toutefois, des deux scénarios, seul le scénario LIGNE répond de manière pertinente aux critères humains et techniques.

Ainsi, le scénario LIGNE apparaît comme étant le meilleur compromis, tant sur le plan environnemental, technique, humain que paysager et est retenu pour la suite de l'analyse.

En effet, le scénario LIGNE permet, d'un point de vue paysager, de densifier l'implantation et de ce fait de limiter l'effet de mitage. Il permet de composer un projet à la géométrie lisible sur le terrain, en prenant en compte les autres projets voisins. Les phénomènes d'intervisibilité restent cependant présents sur le pigeonnier et l'étang de Sauzé-Vaussais et des effets de barrière visuelle peuvent être ressentis notamment depuis Sauzé-Vaussais. En revanche, ce scénario prend en compte les principales sensibilités environnementales et humaines en permettant de s'éloigner de la ZPS au nord (principale sensibilité environnementale) et du faisceau de la déviation routière en projet (projet d'aménagement majeur pour le territoire. Il offre une marge de manœuvre conséquente afin de composer un projet d'implantation prenant en compte les autres contraintes environnementales, techniques et humaines.

Toutefois, les marges de manœuvre que permettent ce scénario devront être exploitées au mieux afin d'améliorer la prise en compte de certaines problématiques telles que l'effet barrière pour la migration, les espaces de forte sensibilité pour les chiroptères et la proximité avec le plan d'eau de Sauzé-Vaussais. Il conviendra d'en tenir compte lors de l'étude des variantes du projet.

NB : A noter que le scénario « nord-sud », proche dans la composition des scénarios Arc de Cercle 1 et Arc de Cercle 2, et donc contraignant (proximité de la ZPS, incompatibilité avec le projet de déviation, ...) n'a donc pas été retenu pour l'étude des scénarios.

3.3.7 Comparaison des variantes

À partir du scénario LIGNE (sélectionné parmi les autres comme étant le meilleur compromis entre toutes thématiques humaines, techniques, environnementales et paysagères), EGPF a étudié des variantes de façon à améliorer l'implantation finale des éoliennes et de ses aménagements et ainsi tendre vers le moindre impact.

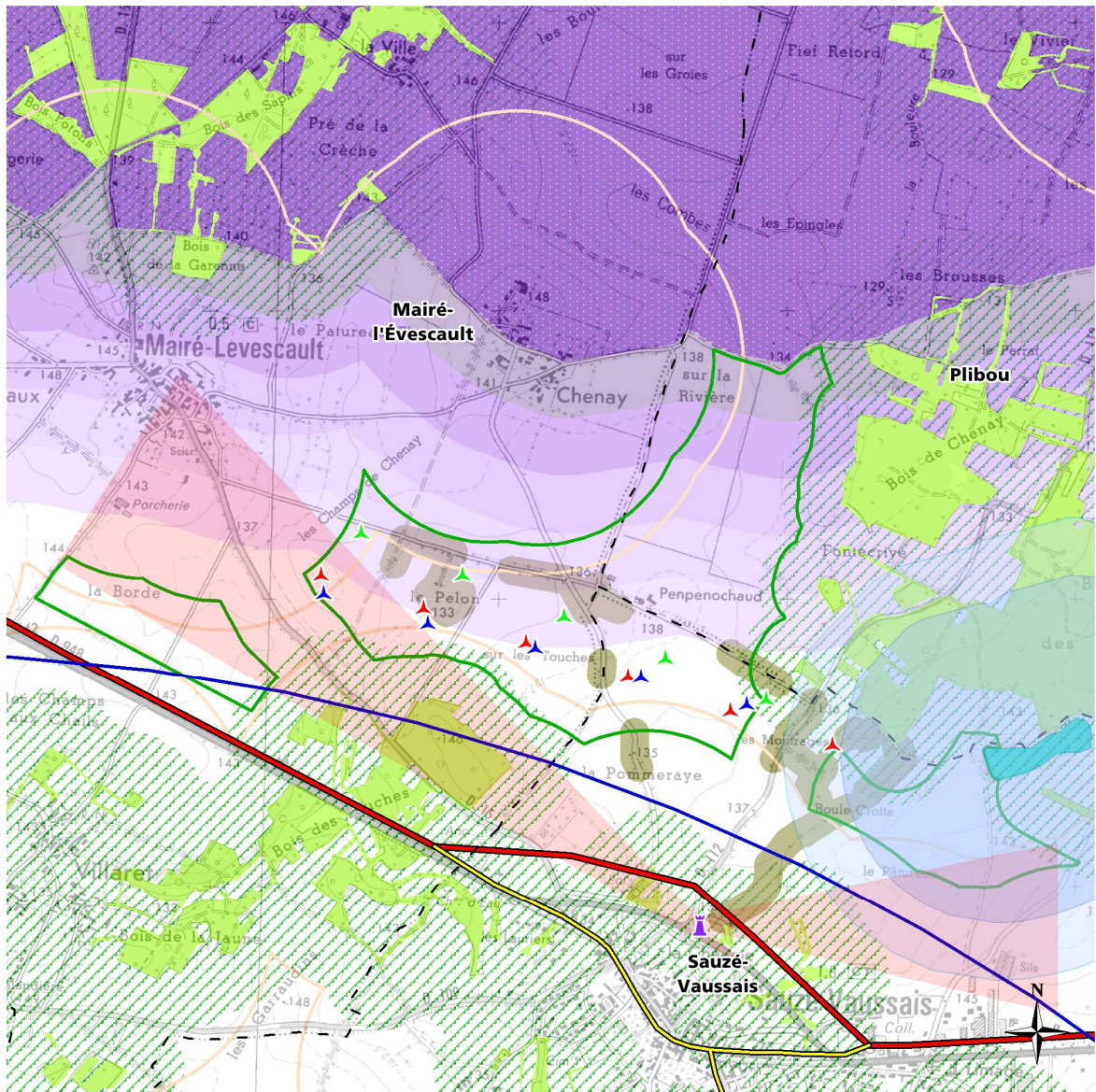
Le secteur de la ZIP situé le plus à l'est induit plusieurs sensibilités qu'il convient d'étudier plus finement. En effet, le scénario paysager retenu permet d'envisager jusqu'à 7 éoliennes, dans ce cas, une voire deux éoliennes seraient situées dans ce secteur est de la ZIP et impliqueraient alors :

- une sensibilité paysagère importante vis-à-vis de leur proximité de l'étang de Sauzé-Vaussais (500 m environ).
- une sensibilité environnementale liée aux prairies pâturées, adjacentes à des haies arbustives et à des arbres isolés. Cet espace constitue en effet un corridor écologique tant pour les chauves-souris que pour l'avifaune présente sur ou à proximité du site, puisqu'il relie le bois des Lignes au bourg de Sauzé-Vaussais, lui-même bordé de petits bosquets et haies arbustives au niveau de sa partie nord.
- De ce fait, l'éventualité d'une variante composée de 7 éoliennes a été écartée.

En concertation avec les services de la DREAL Poitou-Charentes, des experts naturalistes, des élus et des ingénieurs paysagistes d'EGPF, trois variantes dites « d'optimisation » ont été étudiées **dans le but d'éviter et réduire certains impacts dès la conception du projet (cf. Chap. E : analyse des effets et études environnementales présentées en annexes)**. Ces variantes respectent les principes paysagers du scénario retenu et visent à prendre en compte de la meilleure manière possible :

- toutes les contraintes identifiées au chapitre D : Raisons du choix du projet (contraintes techniques et humaines, environnementales et paysagères)
- celles liées à la construction et à l'exploitation : optimisation des accès, du raccordement interne, des déblais/remblais...
- celles liées au foncier (accord des propriétaires et/ou exploitants)...

Elles sont présentées sur la carte ci-après.



Projet :

- zone d'implantation possible (hors contrainte rédhibitoire)
- ▲ variante 1
- ▲ variante 2
- ▲ variante 3

Limites administratives :

- commune

Voies de communication :

- route principale
- route secondaire
- ↔ projet de déviation de la RD948 selon une ligne indicatrice
- ligne TGV en cours de construction

Paysage :

- ♣ pigeonnier (patrimoine non protégé)
- cone de vue sur le pigeonnier depuis la courte portion sur la RD948
- étang des Meuniers
- zone de protection de 600 m à l'étang
- zone de protection de 700 m à l'étang

Habitat :

- zone de protection de 600 m aux habitations

Environnement :

- forêt
- zone de protection de 200 m aux forêts
- zone de protection de 50 m aux haies sensibles
- ZPS "Plaine de la Motte Saint-Héray"
- recul de 200 m de la ZPS
- recul de 400 m de la ZPS
- recul de 600 m de la ZPS
- recul de 800 m de la ZPS
- recul de 1 000 m de la ZPS

Carte 27 Comparaison des variantes et du scénario retenu

Sources : ©IGN Scan 100@IBD Alti® ; EGPF

Lors de l'élaboration du projet, les 3 variantes présentées sur la carte ci-dessus ont été étudiées. Chacune d'entre elles est évaluée par rapport à l'optimum réalisable.

D'un point de vue global :

- la variante 1 est considérée comme « MOYENNE » par rapport à l'optimum réalisable, notamment car il subsiste une éolienne implantée à proximité de l'étang et donc dans le secteur est de la ZIP, où existent des enjeux écologiques importants pour les habitats, la flore, la faune terrestre et aquatique, les chiroptères et les oiseaux. (réf. annexe 10 – C.3.2 Choix d'une variante d'implantation) ;
- La variante 2 est évaluée comme répondant de manière « MOYENNE » à l'optimum réalisable, notamment en raison de sa proximité au hameau de Chenay et de la présence de survols de haies (sensibilité chiroptère) ;

La variante 3 se rapproche le plus de l'optimum réalisable « BONNE » et est donc considérée comme la meilleure réponse aux contraintes :

- propose la meilleure intégration paysagère (alignement strict, éloignement depuis l'étang et du hameau de Chenay) ;
- répond le mieux aux sensibilités écologiques (aucune éolienne dans le secteur est de la ZIP [mesure d'évitement] et aucun survol de haie) ;
- s'éloigne des habitations du hameau de Chenay ;
- propose un bon compromis technique en dépit d'une réduction de la production d'énergie par rapport à la variante 1 qui permettait l'implantation de 6 éoliennes.

L'analyse est résumée dans le tableau suivant :

Variante :	variante 1	variante 2	variante 3
nombre d'éoliennes :	6 éoliennes	5 éoliennes	5 éoliennes
Couleur sur cartes	rouge	vert	bleu foncé
écartement inter-machine :	375m	380m	380m
Optimisation vis-à-vis des contraintes paysagères			
Appréciation paysagère	Moyenne	Moyenne	Bonne
Optimisation vis-à-vis des contraintes environnementales			
Appréciation environnementale	Mauvaise	Moyenne	Bonne
Optimisation vis-à-vis des contraintes humaines			
Appréciation humaine	Moyenne	Bonne	Bonne
Optimisation vis-à-vis des contraintes technico-économiques			
Appréciation technico-économique	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Appréciation générale	Moyenne	Moyenne	Bonne

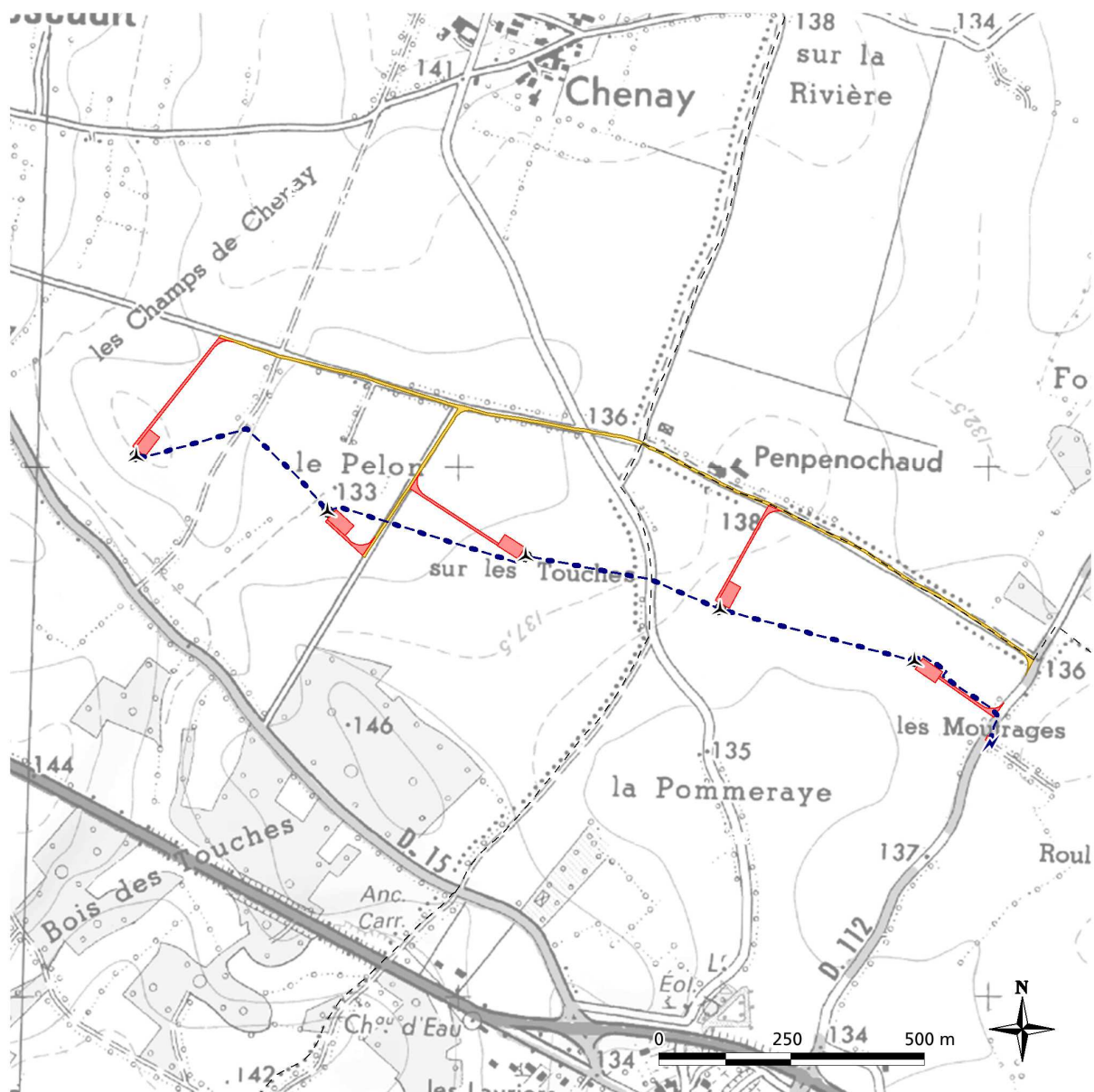
Tableau 6 Comparaison des variantes

Source : EGPF

3.4 Implantation finale (Carte 28)

EGPF, soucieux de proposer des projets paysagers respectueux de l'environnement humain et naturel, a retenu la variante 3 comme « implantation finale ». Cette implantation se compose de 5 éoliennes dont 3 sont sur le territoire communal de Mairé-L'Évescault et 2 sur la commune de Sauzé-Vaussais.

Ainsi, cette implantation est le fruit d'une réflexion entre le porteur de projet, les élus, les experts naturalistes, les paysagistes et les acteurs locaux. Des études bibliographiques et des relevés de terrain ont été menés afin de définir le meilleur projet possible au vu d'éventuels impacts. S'il s'avère qu'ils subsistent, des mesures adaptées seront mises en œuvre.



Projet éolien :

éolienne

▲ éolienne

■ fondation

raccordement électrique

⚡ poste de livraison électrique

--- raccordement interéoliennes

aménagements

■ plateformes et chemins d'accès à créer

■ chemin d'accès à renforcer

Limites administratives :

--- limite communale

Carte 28 Implantation finale et ses aménagements

Sources : © IGN – BD SCAN 25® ; EGPF

La hauteur totale des éoliennes en bout de pale atteint 150 m au maximum : la hauteur des mâts peut atteindre 105 m au maximum et le diamètre du rotor 110 m au maximum (moyeu compris) selon les modèles envisagés (VESTAS-V90- 2 MW, VESTAS-V110-2MW, SENVION-MM92-2,05 MW, SIEMENS SWT 101-2,3MW, Gamesa-G97-2MW, Gamesa G90- 2 MW), le gabarit total ne pouvant excéder 150 m.

Afin de pouvoir acheminer les différents éléments constitutifs des éoliennes, des routes suffisamment larges sont aménagées au moment des travaux (renforcement de chemins existants et création de nouveaux chemins si nécessaire). De plus, une plateforme est construite au pied de chaque emplacement d'éolienne et servira à accueillir la ou les grues qui permettront de monter l'éolienne en question.

Le nombre et la disposition des machines ont été étudiés de manière à améliorer l'insertion dans l'environnement, en fonction, notamment, des principales sensibilités relevées lors des différentes études thématiques (environnement, paysage, usage et pratique du territoire, habitat, acoustique, ressource en vent, relief, accessibilité du site et possibilités de raccordement au réseau électrique...). Des machines tripales à faible vitesse de rotation **améliorent sensiblement l'aspect esthétique** des installations, comparativement aux éoliennes bipales.

De même, le raccordement interne au parc et des éoliennes vers le réseau national se fera par l'intermédiaire de **lignes électriques enterrées** permettant l'évacuation de l'énergie produite tout en **limitant l'impact visuel et sur l'environnement**. Les machines choisies sont dites « à pas variable » (adaptation de l'angle d'attaque des pales en fonction de la vitesse du vent), ce qui permet d'optimiser l'énergie captée et de réduire considérablement les bruits engendrés par la rotation des pales.

Les éoliennes captent l'énergie mécanique du vent et, par le biais de leur génératrices, transforment cette énergie mécanique en électricité. Celle-ci est transportée par des câbles enterrés jusqu'à un poste de livraison électrique (qui sera ici installé à l'est du site d'implantation). Ensuite, un autre câble enterré part de ce poste électrique et permet de transporter l'électricité produite par les éoliennes jusqu'à un point de connexion (appelé poste source) du réseau électrique public.

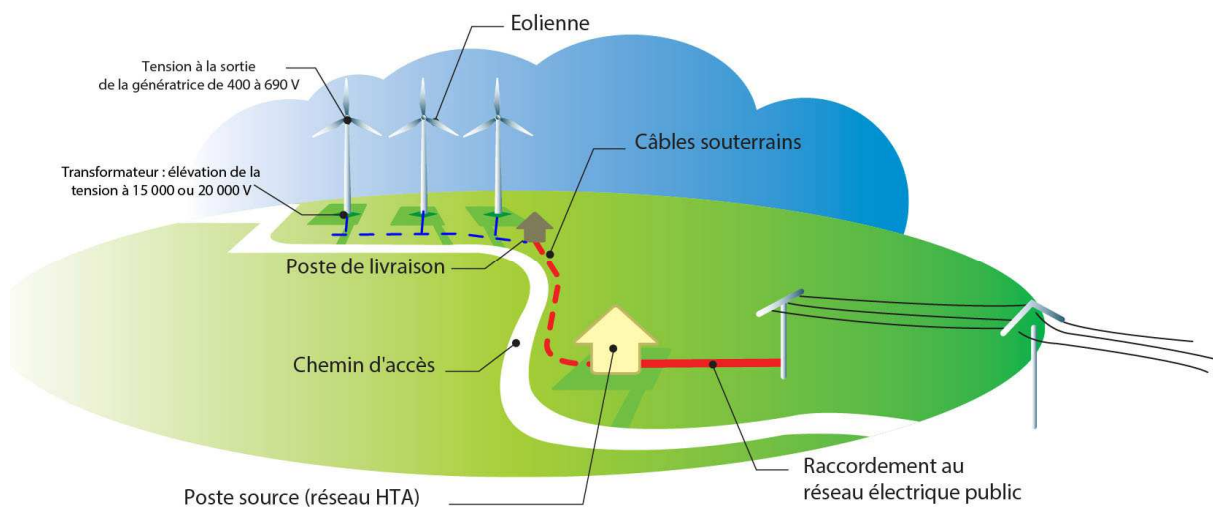


Figure 2 Illustration d'un parc éolien et de son raccordement au réseau

Sources : EGPF ; ADEME ; CERESA

La production pourra atteindre 24,5 à 27,5 GWh par an (gigawattheures) soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 9 500 ménages⁷ (hors chauffage et eau chaude ; source : ADEME).

⁷ Ménage : De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Un ménage français consomme 2700 kWh/an
(hors chauffage et eau chaude).

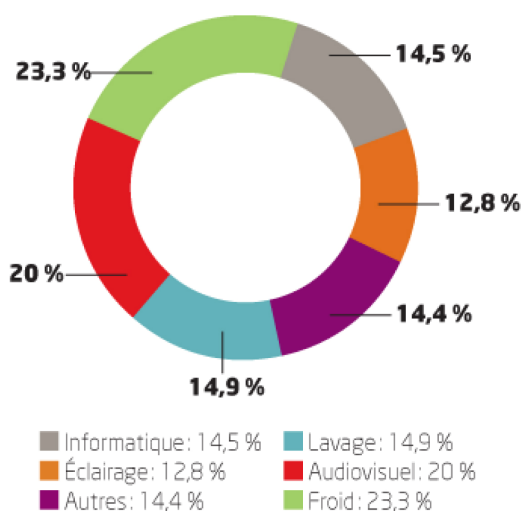


Figure 3 Répartition de la consommation d'électricité en France par ménage

Source : ADEME

Conformément aux textes en vigueur, ce projet fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et d'une étude de dangers comprise dans la demande d'autorisation d'exploiter.

4. Concertation et communication

Tout au long de la phase de développement du projet, EGPF a impliqué les acteurs locaux (élus, associations, administrations, propriétaires, exploitants...) pour faire en sorte que le projet éolien s'intègre au mieux au territoire local.

Dès les prémices du projet, les élus de la communauté de communes Cœur de Poitou et des communes concernées ont été informés de l'avancement des études et de la définition du projet. Régulièrement, des réunions ont eu lieu entre EGPF et les élus de la communauté de communes et des communes afin de faire état de l'avancement du projet. En outre, plusieurs réunions de conseils municipaux ont donné lieu à des délibérations de principe en faveur du projet. L'implantation finale a été approuvée par les communes d'implantation.

Entre-temps, de nombreux échanges ont ponctué les études de faisabilité du projet, avec :

- les services de l'État (DDT, DREAL, ARS, préfecture...) et les gestionnaires de réseaux ;
- les communes alentour ;
- le Conseil général des Deux-Sèvres ;
- les propriétaires et les exploitants agricoles ;
- les riverains ;
- le comité éolien des Deux-Sèvres ;
- la communauté de communes Cœur de Poitou ;
- les experts naturalistes (CERA Environnement et Groupement ornithologique des Deux-Sèvres) ;
- l'association Prom'Haies, association de préservation des haies, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) pour la mise en place des mesures compensatoires du projet, et le Groupement d'entreprises piloté par Vinci Construction, COSEA, qui est en charge de la conception et de la construction de la ligne LGV Tours-Bordeaux.
- ...

L'information auprès de la population a été complétée avec la mise en place de permanences destinées à la population le 23 novembre 2012 et les 4 et 5 décembre 2013 (Photo 4) dans les communes de Mairé-L'Évescault et de Sauzé-Vaussais.

Enfin, une plaquette de présentation du projet éolien du « Pelon » a été éditée et est en libre-service dans les communes de Sauzé-Vaussais, Mairé-L'Évescault, Plibou et dans la communauté de communes du Cœur de Poitou début 2014.



Photo 4 Permanence dans une des mairies (en 2012 à gauche et en 2013 à droite)

Source : EGPF



La concertation et la communication ont été prises en compte par le maître d'ouvrage et ont permis d'atteindre plusieurs objectifs dans le but d'atteindre un large consensus sur le projet :

- répondre à toutes les questions pour éviter la désinformation (bruit, environnement, paysage...);
- exposer les avancées du projet, et expliciter les choix techniques des experts (naturalistes, paysagistes...);
- recueillir des suggestions et prendre en compte les préoccupations locales (aménagement, environnement, paysage...).

EGPF s'est mis en rapport avec les sociétés en charge des aménagements et remboursements fonciers et de la mise en place des mesures d'accompagnement et de compensation de la ligne TGV car ces aménagements concernent une partie du territoire d'étude du projet de parc éolien du « Pelon ». Cette concertation a permis de s'assurer de la compatibilité entre le projet d'implantation des éoliennes du « Pelon » et les aménagements connexes liés à la LGV.

Concernant le projet de déviation routière de la RD948, une concertation a été initiée en 2012 par EGPF par le biais de consultation par courrier au Conseil général afin de connaître le ou les tracé(s) potentiel(s) de cette déviation. Suite à plusieurs échanges et rencontres, un comité de pilotage a été créé, regroupant :

- des élus et différents services du CG 79 (routes, énergies renouvelables, randonnée...);
- les élus de la Communauté de Communes Cœur de Poitou et des communes concernées;
- des représentants des propriétaires/exploitants;
- des riverains du hameau de Chenay.

Ce comité s'est réuni en moyenne une fois par an en fonction des évolutions du projet.

Sur la base d'un faisceau d'étude de la future déviation, les ingénieurs d'EGPF ont ainsi pu travailler afin de façonner un projet d'implantation compatible avec le projet du Conseil général. Les variantes finales d'implantation ont été présentées au comité de pilotage lors de la réunion qui s'est tenue le 5 avril 2013 au

siège du Conseil Général. Celui-ci s'est positionné préférentiellement pour la variante retenue pour ce projet d'implantation.

Le projet éolien du « Pelon » est le fruit d'une démarche itérative qui a permis de prendre en compte les contraintes et les enjeux au fur et à mesure qu'ils se précisaient. Ce processus de développement a abouti à la version finale du projet, structurée autour du projet paysager souhaité, et considérant les enjeux environnementaux et les contraintes humaines et techniques propres au site.

Tout au long de la phase de développement du projet, EGPF a impliqué les acteurs locaux (élus, associations, administrations, propriétaires, exploitants...) pour faire en sorte que le projet éolien s'intègre au mieux au territoire local.